

UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY



UFR DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

INSTITUT D'ETHNOSOCIOLOGIE



DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Année académique 2017-2018

MEMOIRE DE MASTER

Spécialité : Sociologie de l'environnement

Sujet de recherche :

**LOGIQUE D'ASSAINISSEMENT ET PROBLEMATIQUE DE
POLLUTION DES EAUX LAGUNAIRES DANS LE DISTRICT
D'ABIDJAN : le cas de la lagune Ebrié dans la Commune d'Attécoubé**

Présenté par :

TANO Kpélé Brah Hortense

Licenciée es sociologie

Sous la direction de :

Dr TRA Fulbert

Maître- assistant à l'IES

Sous la supervision de :

M. BAHA Bi Youzan

Professeur titulaire à IES

TANO Kpélé Brah Hortense

MASTER DE SOCIOLOGIE

**LOGIQUE D'ASSAINISSEMENT ET PROBLEMATIQUE DE
POLLUTION DES EAUX LAGUNAIRES DANS LE DISTRICT
D'ABIDJAN : le cas de la lagune Ebrié dans la Commune d'Attécoubé**

Sous la direction de :

Dr TRA Fulbert

Maître-assistant à l'IES

Sous la supervision de :

M. BAHA Bi Youzan

Professeur titulaire à IES

SOMMAIRE

RESUME.....	IV
ABSTRACT.....	V
AVANT- PROPOS ET REMERCIEMENTS.....	VII
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
LISTE DES FIGURES.....	VIII
LISTE DES PHOTOS.....	IX
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	X
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	3
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE.....	4
CHAPITRE II : CADRE METHOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	37
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	47
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA COMMUNE D'ATTECOUBE.....	48
CHAPITRE II : LES FONDEMENTS PHYSIQUES ET HUMAINS.....	53
TROISIEME PARTIE : LA POLLUTION DE LA LAGUNE EBRIE A ATTECOUBE.....	60
CHAPITRE I : LES IMPACTS DES ACTIONS MENEES PAR LES POPULATIONS SUR LA LAGUNE EBRIE.....	61
CHAPITRE II : STRATEGIES D'ASSAINISSEMENT DE LA LAGUNE EBRIE A ATTECOUBE.....	66
CHAPITRE III : LES REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA LAGUNES EBRIE DANS LA COMMUNE D'ATTECOUBE.....	80
CONCLUSION GENERALE.....	89
REFERENCES BIBLIOGRAPHIES.....	92
ANNEXES.....	95
TABLE DE MATIERES.....	107

RESUME

De par sa multiplicité de ses fonctions, l'eau est sans doute la plus précieuse des ressources minérales. Cependant, il est vrai qu'une meilleure gestion de l'eau est susceptible de procurer de nombreux bénéfices tant pour l'homme sur tous les plans que pour les milieux naturels. Mais, s'il est louable d'assainir, il est dans bien des cas judicieux de ne pas la polluer car la pollution des eaux est un véritable problème environnemental à notre siècle.

En prenant en compte le cas de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé, nous constatons que la lagune est dans un état avancé de pollution. Cette lagune reçoit les ordures ménagères, des eaux usées des fosses septiques et des caniveaux, des détergents de toutes sortes.

La pollution de lagune Ebrié à Attécoubé s'explique par : les actions menées par les populations d'Attécoubé, les stratégies assainissement menée à Attécoubé, les représentations sociales que les populations se font de cette lagune.

Mots clés : pollution – stratégies – assainissement – représentation sociale–lagune

ABSTRACT

Water undoubtedly seems to be the most precious mineral resources as regards its various functions. However it is sure a better exploitation of water is likely to provide many advantages to men on all levels and the natural surroundings as well, for this reason it is highly recommended to clean up the environment and avoid waters in pollution in general and lagoon waters in particular. Because, it represents a real environmental problem in our century. Considering the Ebrié lagoon case in the Attécoubé commune we notice that the lagoon is awfully polluted. This extent of water is the gathering place of house hold refuse, liquid waste from, septic tanks and sewers, all kinds of detergents as well.

The pollution of the Ebrié lagoon is explained the actions conducted by the in people in Attécoubé by the clean-up strategies implemented in Attécoubé, social representations conceived by the populations on this lagoon.

Key words: Pollution– strategies – cleaning up – social representations –lagoon

Je dédie ce mémoire à :

Toute ma famille qui a accepté que je reprenne mes études.

AVANT- PROPOS ET REMERCIEMENTS

Ce travail loin d'être une œuvre scientifique parfaite est néanmoins la résultante de beaucoup d'efforts et de patience. Conçu pour faire une œuvre utile, il s'inscrit dans les tentatives de résolution du problème de la pollution de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé.

Il s'adresse en priori à nos dirigeants politiques et aux populations ivoiriennes.

Ainsi, il se veut être un outil disponible et pratique pour l'amélioration du système d'assainissement à Abidjan et aussi un outil de gestion de la lagune Ebrié.

Cette étude s'est réalisée grâce au concours de plusieurs personnes que nous tenons à remercier.

Nos remerciements vont d'abord à l'endroit du Dr TRA Fulbert maître-assistant à IES, pour avoir accepté la direction scientifique de ce présent travail.

Nous remercions également :

M. YAPI Latto Ruphin, doctorant en sociologie pour ses suggestions et conseils avisés.

Le directeur de l'ONAD au travers de M. N'GUESSAN pour la documentation.

M. OKA Guillaume directeur technique de la Mairie d'Attécoubé pour sa disponibilité et son soutien pendant les enquêtes.

Nous tenons à remercier notre famille pour le soutien morale, financier.

Nous ne saurions oublier tous nos chefs de service, nos collègues qui n'ont ménagés aucun effort pour nous aider sur tous les plans.

Et aussi de toutes les personnes qui nous ont apporté aide et soutien dans la réalisation de cet ouvrage.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I: TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DIMENSIONS ET DES INDICATIONS DES DIFFÉRENTES VARIABLES DES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE.....	25
TABLEAU II: TABLEAU DE LA POPULATION CIBLE DE L'ÉTUDE.....	43
TABLEAU III: LA POPULATION D'ATTÉCOUBÉ ET SA DENSITÉ SELON LES ANNÉES.....	55

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: SCHÉMA DU SYSTÈME DE GESTION DE LA LAGUNE EBRIÉ D'ATTÉCOUBÉ.....	36
FIGURE 2: CARTE DE LA COMMUNE D'ATTÉCOUBÉ.....	38
FIGURE 3: DÉLIMITATION DE LA COMMUNE D'ATTÉCOUBÉ.....	48
FIGURE 4: LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DE LA LAGUNE.....	66

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Ecoulement des eaux usées et de déchet vers la lagune	57
Photo 2: Habitation au bord un caniveau	58
Photo 3: Aperçu d'un quartier d'Attécoubé	59
Photo 4: Caniveau relié à la lagune.....	62
Photo 5: Ralliement de fosse septique dans un caniveau.....	62
Photo 6: Ordures hors des coffres	64
Photo 7: enlèvement d'un réseau individuel	68
Photo 8: Ramassage des ordures au bord de la lagune	69
Photo 9: Construction un caniveau pour évacuation des eaux pluviales	70
Photo 10: Un quartier précaire	71
Photo 11: les ordures jonchant la baie lagunaire.....	72
Photo 12: Curage d'un caniveau plein de déchet.....	74
Photo 13: Dragage de la lagune.....	75
Photo 14: réseau collectif bouché.....	75
Photo 15: caniveau plein d'ordure et des eaux usées.....	76
Photo 16: les ordures hors des coffres.....	82
Photo 17: des fosses septiques reliées dans le caniveau centrale.....	83
Photo 18: Etat de la lagune pendant la saison sèche	84
Photo 19: un poisson en décomposition sur la baie lagune d'Abobo-doumé....	85
Photo 20: les fumeuses de poissons au bord de la lagune.....	85
Photo 21: les lavandiers en activités	86

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANDE	: Agence National De l'Environnement
ASFA	: Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts
BM	: Banque Mondiale
CERAP	: Centre de Recherche et d'Action pour la Paix
CGQ	: Comité de Gestion des Quartiers
CIAPOL	: Centre Ivoirien d'Anti-pollution
CNDD	: Commission National du Développement Durable
DST	: Directeur du Service Technique
IES	: Institut d'Ethnosociologie
INS	: Institut National de Statistique
IRD	: Institut de Recherche et de Développement
MINEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAD	: Office National Assainissement et de Drainage
ONG	: Organisation Non Gouvernemental
PNAE	: Plan National d'Action pour l'Environnement
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SODECI	: Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
UNESCO	: Organisation Des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

INTRODUCTION

Depuis la conférence de stockholm en 1972 et celle des Nations Unies en 1992 sur l'environnement humain et développement durable, les problèmes liés à l'environnement constituent aujourd'hui une préoccupation pour les pays en voie de développement. Cette situation s'explique par le fait que la dégradation du cadre de vie prend de plus en plus de l'ampleur. Ainsi, chaque pays va se lancer dans une politique de sauvegarde de son environnement, en mettant d'avantage l'accent sur la gestion des eaux lagunaires.

En Côte D'ivoire, et précisément dans la commune d'Attécoubé, il s'avère que la gestion de la lagune Ebrié reflète des problèmes dus aux différentes failles dans l'élaboration des projets par les différents acteurs impliqués sur ce phénomène. Il s'avère que ces différentes actions élaborées pour la conservation et la protection de cette lagune demeurent un échec.

La gestion de la lagune Ebrié pose un problème en ce sens que la commune d'Attécoubé qui est une zone ni urbaine, ni rurale est confrontée à un problème d'assainissement. Aussi, l'état de la voirie fait qu'Attécoubé est confronté à des problèmes d'ordre financiers, matériels, de sensibilisation, à l'instar des autres communes.

Cette étude consacrée à la gestion des eaux lagunaires en milieu urbain veut mettre en exergue l'implication des différents acteurs dans la gestion de la lagune Ebrié et montrer les limites dans le processus de gestion dans la commune d'Attécoubé.

Pour cerner les différents aspects de ce phénomène, le présent travail s'articule autour des axes suivants :

- Le premier axe traite du cadre théorique et méthodologique. Ici, il est question de cerner le problème, les hypothèses et la méthodologie qui guide le présent travail de recherche ;
- Le second axe quant à lui présente la monographie du cadre géographique de l'étude à savoir historique, organisation sociale, politique, structurelle dans cet espace et le mode de gestion de la lagune Ebrié par chaque acteurs ;
- Le troisième axe analyse la pollution de cette la lagune liée au déficit de coordination entre les acteurs du processus.

PREMIERE PARTIE :

**CADRE THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE**

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

I-1- JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

Le choix du sujet «**Logique d’assainissement et problématique pollution des eaux lagunaires dans le district d’Abidjan : le cas de la lagune Ebrié dans la commune d’Attécoubé**», se justifie par trois raisons: une motivation personnelle, un intérêt social, et un intérêt scientifique

I-1-1- Motivation personnelle

Notre motivation personnelle est due au fait que la présence des déchets solides et liquides dans les eaux lagunaires les polluent à tel enseigne qu’elles dégagent une odeur insupportable, ce qui a une incidence sur la santé de la population. Ainsi donc, la protection de l’environnement est devenue une préoccupation majeure dans le fonctionnement de toute société. C’est d’ailleurs pour cela que : « Tout homme a droit à un environnement de qualité et il a le devoir de le protéger pour les générations futur » (Kermarrec, 1980). La société ivoirienne ne fait pas exception à cette règle. A ce titre, en tant que membre de cette société, nous sommes donc sensibles aux problèmes environnementaux. Alors, le désir de comprendre le lien existant entre l’homme et son milieu de vie c'est-à-dire son environnement nous a conduit à travailler sur les logiques d’assainissement et les problématiques de pollution des eaux lagunaires dans le district d’Abidjan.

I-1-2- Intérêt politique et social

Dans certaines villes de la sous-région, notamment Abidjan, la population a plus que sextuplé en 40 ans (Onibokun, 2002). Logiquement, l'explosion démographique entraîne une accumulation rapide de déchets et crée des problèmes sanitaires et même environnementaux. Or, vivre dans un environnement sain ou un cadre de vie salubre est synonyme de santé et longévité. Alors la présente étude vise à amener les pouvoirs publics à promouvoir la gestion intégrée dans la lutte contre la pollution urbaine, en prenant en compte les initiatives tant endogènes qu'exogènes dans la politique de dépollution des eaux lagunaires. Ainsi, elle permet de réorganiser la politique publique de dépollution des eaux lagunaires et promouvoir la gouvernance urbaine de gestion de l'environnement. En effet, cette étude vient aider les populations abidjanaises à prendre conscience afin d'avoir un comportement éco-citoyen vis à vis des eaux lagunaires.

De ce fait, notre étude est une contribution à la réflexion sur l'environnement.

I-1-3- Intérêt scientifique

Aujourd'hui, la question de pollution environnementale fait l'objet de plusieurs sommets, notamment la conférence de Rio de Janeiro(1992), qui a montré que le développement durable passe par la protection de l'environnement, et aussi les conférences des parties en particuliers la(COP21) en vue de permettre aux populations d'avoir un environnement sain et de qualité. Cependant, la pollution des eaux lagunaires a fait l'objet d'étude dans certaines disciplines scientifiques (la sociologie, la géographie, la médecine et les sciences environnementales) ainsi que des colloques, des rapports d'activités, des séminaires et autres. Mais la question a été abordée sous divers angles. Ces études nous ont permis de cerner les politiques publiques de gestions des eaux lagunaires dans les zones urbaines, en particulier dans les villes des pays en

développement. Malgré les travaux qui ont été réalisés, la pollution des eaux lagunaires persiste toujours dans le district d'Abidjan. De plus, les lectures des travaux réalisés dans ce domaine nous ont permis de constater qu'il y a des aspects qui n'ont pas été questionnés du point de vue sociologique et anthropologique. Ainsi, notre étude se propose d'aborder les aspects qui ont été ignorés.

De ce fait, notre étude se propose d'être une contribution à la construction d'une politique de gestion des eaux lagunaires, puis s'inscrit dans une quête de sauvegarde, de conservation et de protection de l'environnement dans les zones urbaines

I-2- PROBLEMATIQUE

L'étude sur la pollution des eaux lagunaires, confirmée par le 3eme forum mondial de l'eau a pris son essor à partir de 1981 (bibliothèque ASFA, 1981). En effet, M. Koichiro M. (2003), directeur général de l'UNESCO soutenait : « *au nord comme au sud l'accès à l'eau potable et saine constitue un élément essentiel de la sécurité humaine* » pourtant, la réalité est que 1,2 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable tandis que 2,4 milliard de personnes sont privées de services d'assainissement fiable. Dès lors poursuivit-il « *la nécessité d'une nouvelle culture de l'eau unissant aménagement et ménagement s'inscrit dans cette logique* ». Pour répondre aux besoins alimentaires, sanitaires, et énergétiques d'une population en croissance, il est tant d'adopter une attitude plus « *sobre* » (fraternité matin n° 51477,16 mars 2003)

Dans les pays en développement, la pollution des eaux lagunaires est critique vue des risques sanitaires et environnementaux que cela entraîne (Djiégbé, 2017). Les spécialistes estiment par exemple que 90% des eaux usées sont rejetées sans traitement dans les eaux lagunaires dans ces pays (Cahier

Français, page17). Dès lors, l'eau se présente comme vitale pour le développement.

Dans ce contexte particulier, la Côte d'Ivoire, après la conférence de Rio en 1992 et selon les recommandations de Stockholm, va adopter son Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Par a suite, elle va adopter une loi-cadre portant Code de l'environnement le 03 octobre 1996. Cette loi garantit à tous les citoyens un cadre de vie écologiquement sain et équilibré tout comme la constitution du 1^{er} août 2000 qui en son article 19 dit que : « le droit à un environnement sain est reconnu à tous ». En outre, l'article 28 de même constitution ajoute que la protection de l'environnement et de la qualité de vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique et morale.

En novembre 2005, le pays s'est doté d'une Commission National du Développement Durable(CNDD) et rendu opérationnelle par l'établissement de son secrétaire permanent. Qui plus est, l'Etat ivoirien, dans le souci de juguler ce phénomène de pollution et particulièrement celui des eaux lagunaires, s'est également doté de certains outils sur le plan institutionnel : c'est le cas de la SETU, créée par le décret n°71-672 du 29 décembre 1971 pour l'assainissement des centres urbains et qui est devenu par la suite le ministère de l'environnement en 1974. Il en va de même du ministère de l'environnement et du développement durable(MINDD) à travers le Centre Anti-pollution(CIAPLO). A ces institutions précitées, s'ajoutent également l'Agence National De l'Environnement (ANDE) qui est chargée de l'élaboration des outils de contrôle et de protection de l'environnement.

Par-delà ces outils institutionnels et instruments juridique, l'Etat a organisé un atelier de lancement du projet du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelle en mer, en lagune et dans les zones côtières dénommée Plan POLLUMAR. Le projet interdit de jeter des objets, des immondices, des produits toxiques et de déverser les matières fécales et eaux domestiques dans

les eaux marines et lagunaires, ainsi que dans les zones côtières sans traitement préalable (SERCOM CIAPOL, 2015).

Au regard de toutes ces dispositions prises par l'Etat, la gestion de l'environnement en général et celle des eaux lagunaires en particulier, ne devrait plus poser un problème véritable en côte d'Ivoire.

Cependant, la réalité est d'une autre allure dans le district d'Abidjan, d'autant plus qu'il ressort de notre enquête exploratoire menée en 2018, que les déchets de tout genre jonchent la baie lagunaire dans certaines localité : c'est le cas de la baie lagunaire du Plateau, la baie lagunaire de Blockosso dans la commune de Cocody, celle de Biétry dans la commune de Marcory etc...

Cela fait dire aux Abidjanais que la lagune Ebrié qui faisait leur fierté, perd au fil du temps sa vitalité, sa pureté, sa productivité en protéines animales et devient au contraire un danger permanent pour la population à cause de sa pollution (Adingra, 2011).

Certaines populations abidjanaises déversent directement les eaux usées d'origine domestique dans les caniveaux aussi bien que dans les canaux prévus pour l'évacuation des eaux de pluie. Par compte, d'autres raccordent les conduits d'eaux usées et les fosses septiques, sur les caniveaux et canaux de drainage d'eau de pluie en direction de la lagune ou les eaux de pluie doivent se déverser logiquement (Traoré, 2002).

Cette situation de pollution des eaux lagunaires est aussi présente dans la commune d'Attécoubé. Dans cette commune, la lagune Ebrié, objet de notre étude, n'échappe pas à ce phénomène de pollution. Pour mieux cerner cette réalité sociale, nous avons mené une enquête exploratoire de décembre 2017 à janvier 2018. Les constats issus des données de cette exploration révèlent que les habitants de ladite commune déversent les déchets liquides comme solides directement dans la lagune et même dans les caniveaux puis sont emportées par

l'eau de ruissellement dans la lagune pendant les pluies. Ceci a pour corollaire la dégradation de ce patrimoine naturel qui faisait la fierté de la capitale économique.

Aussi, les données de l'enquête exploratoire révèlent également que les populations d'Attécoubé relient directement les fosses septiques dans la lagune et font leur bain puis lessive familiales au sein de cette lagune. Des latrines et habitations sont construites sur la baie. Les femmes utilisent la baie comme espace pour la fabrication de l'attiéké, puis déversent les rejets de manioc et les eaux usées dans la lagune.

Toutes ses actions contribuent à la pollution de la lagune Ebrié dans cette localité.

Face à ces tentatives de pollution, plusieurs acteurs sont intervenus : c'est le cas de l'ONAD (Office National de l'Assainissement et du Drainage) et de la SODECI assainissement (Société de Distribution d'Eau de Côte D'ivoire) qui travaillent en collaboration pour la surveillance des ouvrages d'assainissement et montrés leur expertise à la Mairie pour empêcher les ordures et les déchets déversés dans les caniveaux atteindre la lagune lors des saisons de pluies. Aussi ONAD s'est assuré que les caniveaux posés sur les nouvelles routes construites sur la voie du banco respectent les dimensions requises et que des grilles sont posées à la sortie pour empêcher les déchets provenant de la commune de yopougon de se déverser dans la lagune. Quant à La Mairie d'Attécoubé, elle écuré les caniveaux, s'assure que les grilles sont posées pour empêcher les ordures de s'acheminer vers la lagune, elle a aussi déposé des coffres à ordures dans toute la commune pour l'enlèvement des ordures ménagères. Elle a créé une brigade de salubrité qui surveille les actions des populations, elle a aussi fait don de matériels de nettoyage pour les opérations cout de balais dans la commune. Elle a procédé au déguerpissement d'une partie de la population de Boribana. Elle sensibilise la population sur les

bienfaits d'un environnement sain à travers les chefs de quartier et les CGQ (Comités de Gestions de Quartier)

En ce qui concerne les populations locales à travers les CGQ et les chefs de quartiers, avec l'aide de la Mairie, sensibilisent la population sur l'insalubrité, des déchets déversés dans la lagune et de ses conséquences sur la vie des populations locales et sur l'environnement y compris les risques qu'elles courent en se baignant dans la lagune.

Selon Lasserre (2009), chaque jour, 6000 personnes notamment des enfants, meurent de maladies diarrhéiques sans mesures particulières et les résultats d'une étude menée révèlent que 135 millions de personnes seront victimes de maladies transmises par l'eau et même perdront la vie d'ici 2020.

Malgré toutes ces interventions possibles, force est toujours de constater qu'à Attécoubé, les habitants continuent de déverser les eaux usées et les déchets ménagers dans la lagune, ce qui fait qu'elle dégage des odeurs nauséabondes.

En dépit des efforts d'assainissement entrepris par les acteurs susmentionnés, l'on remarque que la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé continue d'être polluée.

Devant cet état de fait, l'on est tenté de se poser la question suivante :

Pourquoi, malgré les actions d'assainissement entreprises par les acteurs susmentionnés, la lagune Ebrié continue toujours d'être polluée dans la commune d'Attécoubé ?

De cette question principale découlent des questions subsidiaires suivantes :

- 1- Quelles sont les actions menées par les populations d'Attécoubé qui ont un impact sur cette lagune?

2- Quelles sont les stratégies d'assainissement mises en place dans la commune d'Attécoubé ?

3- Quelles sont les représentations sociales que les populations locales se font de cette lagune ?

Voici, ci-dessus arborées, les principales questions auxquelles le présent travail s'attachera à répondre dans la suite de notre travail de recherche. Pour se faire, il sera judicieux de parcourir la littérature disponible, afin de passer en revue l'état de connaissances des problèmes relatifs aux eaux dans les zones urbaines.

I-3- REVUE DE LITTERATURE

Pour tout travail se voulant scientifique, il est important de révéler les apports et /ou les limites des travaux déjà entrepris sur le sujet. La pollution des eaux lagunaires est un vaste champ d'étude qui a fait l'objet de plusieurs investigations que nous avons organisé autour des thèmes suivants :

- 1- Actions menées dans les eaux lagunaires en milieu urbain ;
- 2- Stratégies d'assainissement des eaux lagunaires en milieu urbaine ;
- 3- Représentations sociales des eaux lagunaires en milieu urbain ;

I-3-1-Actions menées dans les eaux lagunaires en milieu urbain

Kothias et al (1979), dans leur étude, montrent que l'extraction de sable lagunaire, l'endiguement de la lagune ont eu une conséquence négative sur les eaux lagunaires. En effet, l'extraction et l'endiguement entraînent la formation d'eaux profonde anoxique et chargés d'hydrogène sulfuré. Pour lui l'évolution de la qualité des eaux est sous la dépendance de ces modifications de l'hydrodynamique et de l'ensemble des pollutions dont est l'objet des eaux lagunaires. Pour ce faire la partie orientale de la baie de biétri fut séparée de la baie de koumassi par un endiguement large et continu, les conséquences immédiates furent de transformer cette baie, aux eaux autrefois très renouvelées,

en un milieu déséquilibré, aux eaux mal oxygénées (polluées) et impropres à tout usage. Devant les conséquences négatives de l'endiguement (mortalité de poisson, odeurs nauséabondes), il fut procédé au creusement de buse. Mais celle-ci n'améliore guère cet état de chose. L'extraction des matériaux dans les lagunes afin de récupérer sables et graviers, présence aussi des impacts de mêmes nature, bien qu'engendrés de manière quelque peu différente. Les graviers récoltés sont généralement tamisés, criblés ou lavés directement dans le milieu. Il se crée une importance mise en suspension de matières légères, qui augmente considérablement la turbidité des eaux. En plus La baie de biétri est devenue un réceptacle de la majeure partie des pollutions chimiques, étant données le rassemblement des activités industrielles autour de la baie. Les industries rejettent essentiellement sans traitement, directement les polluants (pesticides, métaux, acide, soude) dans la lagune. C'est sûrement dans ce même esprit que Dejax a écrit son ouvrage.

En ce qui concerne Dejax (1988), il affirme que la pollution de la lagune est due aux lavages de linge et aux baignades de la population. L'utilisation abondante de savon et de plus en plus de détergents synthétiques est susceptible d'éliminer bon nombre d'invertébrés sur ces biefs. Ces polluants s'infiltrant également dans le sol et polluent la nappe phréatique. Les habitants utilisent certaines zones lagunaires pour le lavage de riz, de manioc ou reçoivent les déchets végétaux plus ou moins abondants qui, en saison sèche, stagnent dans de petites vasques où ils provoquent une eutrophisation notable.

Quant à Kouadio D. (2002), il décrit aussi les activités des populations lagunaires. Elles construisent des latrines sur la lagune pour les artisans qui pratiquent leurs activités aux bord des eaux lagunaires moyennant une somme de 25, 50, ou 100 franc selon les besoins. La lagune se pollue alors que les populations font du profit.

Pour mieux Dufour et al (1982), ils expliquent la lagune Ebrié est soumise à plusieurs types de pression telle que les rejets de matière de vidange. Abidjan a deux systèmes d'assainissement : un collectif et un individuel (fosses septiques). Les fosses septiques doivent être vidangé régulièrement pour pouvoir fonctionner et les matières de ses vidanges ainsi récupérer sont rejetées directement dans la lagune sans traitement préalable.

Selon Montangero et al (2002), ils identifient les obstacles suivants dans la collecte et le transport des boues de vidange qui sont : les hauts tarifs de vidanges, l'insuffisance de sites de traitement appropriés, le rôle faible des acteurs privés dans le secteur, les ménagers n'ayant pas de moyens sollicités des services de vidange. Ce qui poussent certains populations par manque de moyens à pratiqué la technique de vidange manuelle, en utilisant de vieux récipients pour évacuer les matières fécales et les déversés dans les caniveaux ou les sols qui va entrainer la pollution des eaux souterraines.

Une autre activité qui pollue la lagune est décrite par Colcanap (1982), la pêche aux substances toxiques pour pallier à la diminution des tonnages pêchés en lagune, certains pêcheurs utilisent des substances chimiques qu'ils répandent à la surface de l'eau afin d'intoxiquer les poissons. Ceux-ci remontent à la surface et sont ainsi plus facile à pêcher. Cette technique de pêche implique une pollution chimique des eaux lagunaires.

Dans le même ordre que Durand (1992) a mené son étude sur l'aquaculture. Pour lui l'aquaculture peut risquer de contamination des eaux lagunaires. L'un des aspects les plus fréquents de cette contamination est représentée par des fuites des espaces élevées qui, après quelques années se retrouver en abondances dans les milieux extérieurs aux installations agricoles et entre en compétition avec des espèces locales. Les parasites naturels d'une espèce peuvent également trouver, dans les conditions d'une pisciculture un terrain de prolifération particulièrement favorable, véritable réservoir de contamination des milieux

aquatiques proches tant plus graves que leurs origines peut être étrangères à l'Afrique dans la mesure où elles sont souvent introduites par la nourriture distribuée, qui bien de cas est importée.

Pour mieux, Augustin (2006) dans son article sur la vulnérabilité des populations face à la pollution, les odeurs nauséabondes que dégage la lagune en ce moment dérangent les populations riveraines et les touristes. Pour cause la lagune est devenue de dépôts des ordures ménagères et des eaux usées. L'accumulation des déchets de la lagune entraîne une pression constante sur les ressources aquatiques. Celles-ci sont amenées à s'éloigner des berges pour trouver des sites moins pollués pour leur reproduction. Les activités économiques sont également mises à mal par cette pollution. En effet, les opérateurs économiques installés en bordure des plans d'eau pollués ne reçoivent plus la clientèle attendue. Les balades en bordures de la lagune à Abidjan ne sont plus un plaisir pour les populations et les touristes.

Selon Adingra (2011), dans son étude, évoque que les femmes utilisent les eaux de la lagune pour la cuisson de l'attiéké et le nettoyage des ustensiles et sacs utilisés tout au long du processus de production, alors la lagune est polluée à la fois par les eaux usées, les rejets organiques et chimiques, les vidanges des fosses septiques. Tous ses polluants ont un impact sur la qualité des eaux lagunaires et sur la santé de l'homme. La pêche aussi est une activité majeure des peuples lagunaires. Le produit de cette pêche ne sert pas seulement à la nourriture mais elle est aussi commercialisée, donc les pêcheurs utilisent des produits toxiques pour améliorer leur rendement. Compte tenu de la pollution avancée de la lagune les activités des femmes et des pêcheurs mettent les populations en danger. En effet, les femmes utilisent l'eau polluée pour la cuisson de l'attiéké et le nettoyage des ustensiles sans le savoir, les poissons contaminés par la pollution de l'eau sont commercialisés et consommés par les populations.

Beron H. (1997), décrit les actions que les populations mènent pour polluée la lagune. Pour lui, la lagune joue un rôle très important dans le transport de personnes, il incombe de bien la gérer à travers des efforts d'aménagement en évitant les pratiques décriées par ces auteurs. Il souligne la négligence des structures de gestion en vers les activités artisanales tel que (la fabrication de savon artisanal, les lavandières) et prône donc une efficacité des structures de gestion de la lagune.

Niamien et al (2008), dans leur étude sur le diagnostic de l'état de la pollution de hydro-système fluvio-lagunaire Aby-Bia-Tanoé à évaluer l'état de la pollution de hydro-système fluvio-lagunaire à travers l'analyse de la biodiversité de l'ichtyo-faune et la microflore algale en intégrant les aspects microbiologiques et physico-chimiques. Cette étude a permis de mettre en évidence des indices de dégradation des systèmes fluviaux lagunaires. Les analyses microbiologiques révèlent la présence de polluant microbien dans ces hydro-systèmes. Dans l'ensemble, le nombre d'espèces de poissons de la rivière Tanoé est plus élevé que celles des autres. Les faibles valeurs indicielles enregistrées met en évidence que le peuplement ichthyologique est peu organisé et que ces milieux sont perturbés. Et la présence des algues aussi ne favorisent par la production des poissons. Ces algues sont en forte densité dans le mois d'octobre pour la plus par des fleuves et rivières. Ce développement d'algues est également favorisé par le passage d'un système fluvial à écoulement plus ou moins rapide à un système lacustre ou jaunâtre clair. L'abondance de ces algues dans ces eaux s'explique par les apports nutritifs provenant des eaux de lessivages des terres cultivées sur les pentes du bassin versant. De pus ces milieux stagnants favorisent les processus biologiques tel que les cycles complets des algues (Ouattara, 2000).

I-3-2- Stratégies d'assainissement des eaux lagunaires en milieu urbain

Dufour et al (1982), expliquent que le schéma d'assainissement d'Abidjan à vue le jour en 1974, les objectifs généraux consistaient à raccorder la totalité des zones habitées à un réseau collectif de transport des eaux usées. Le schéma prévoyait également d'assurer la protection de la lagune et les milieux récepteurs. En ce qui concerne le drainage, l'objectif était de supprimer les inondations dans les quartiers. Ce schéma d'assainissement de type collectif, comme prévu nécessite des investissements très lourds pour mettre en place ce réseau de collecte des eaux usées, leur traitement et le drainage des eaux pluviales. Ainsi le schéma directeur a donc subi d'importante modification. La principale erreur fut d'adopter un raisonnement basé sur des conditions statiques ou peu variable des démographies. Les prévisions de la population ont été erronées, l'urbanisation aussi, et une absence d'évaluation de tout ce qui a été fait dans ce domaine. En réalité, l'assainissement de toutes les communes d'Abidjan quelle que soit leur importance et leur localisation doit se traduire par un système de collecte des eaux vannes et ménagères accompagné d'un système de traitement de ces effluents, qui a pour objectif de protéger le milieu récepteur (la lagune). Pour l'auteur, c'est le non suivi de la démographie qui est à la base des problèmes d'assainissement, la pollution de la lagune. Alors qu'en dépit de la pollution de la lagune par les déchets liquides, d'autres facteurs comme les ordures ménagères et les pesticides polluent la lagune.

Allant dans le même sens Coulibaly (2006), explique dans son étude, que la prolifération des quartiers précaires sur les zones non loties ou réserves, constitue la conséquence d'une dynamique urbaine accélérée sous-tendue par les migrations incontrôlées, du coût élevé des terrains viabilisés et du logement. Ces zones urbaines présentent des difficultés vis-à-vis de la planification des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales. Certaines populations abidjanaises déversent directement les eaux usées d'origine domestique dans les caniveaux

et les canaux prévus pour l'évacuation des eaux de pluie, d'autres part compte raccordent les conduits d'eaux usées et les fosses septiques sur les caniveaux et canaux de drainage d'eau de pluie en direction de la lagune ou les eaux de pluie doivent se déverser logiquement. Un tel comportement s'explique par l'impuissance des autorités vis-à-vis de la démographie galopante. Les populations s'installent de manière anarchique au vue et au sur des autorités communautaires qu'Etatique. Ces quartiers sont dépourvus de commodité et ne sont pas dans le plan de développement d'urbanisation du pays.

Quant à Kouassi (2014), il analyse les facteurs de la défaillance du système d'assainissement autonome et les effets spatiaux subséquents à Attécoubé. Avec l'augmentation rapide de la population urbaine et son corollaire de production vertigineuse des eaux usées, il s'observe une défaillance du système d'assainissement autonome. Cette défaillance est lisible à travers la précarité des infrastructures de collectes des eaux usées et la prolifération des eaux usées stagnantes. La défaillance du système d'assainissement autonome imputable aux contraintes spatiales, économiques et démographiques traduit l'échec de l'initiative populaire en matière de gestion des eaux usées dans la commune d'Attécoubé. La Prolifération des eaux usées stagnantes et la circulation anarchique des eaux usées constituent des facteurs la dégradation de l'espace vécu (sol, eau, lagune). La vulnérabilité du système d'assainissement est l'incapacité des infrastructures à résister aux forces érosives et la pression démographique. Cette vulnérabilité des infrastructures d'assainissement a contribué à l'agression de l'environnement physique à travers la prolifération des eaux usées et à la pollution de la lagune. La modification des conditions d'hygiène et la dégradation des sols sous l'effet des eaux usées illustrent la vulnérabilité environnementale liée à la défaillance du système d'assainissement autonome. Ces réceptacles d'eaux usées restent vulnérables aux effets érosifs des eaux de ruissellement. Les forces érosives des eaux de

ruissellement accélèrent l'effondrement des fosses septiques. Ce phénomène d'effondrement des fosses septiques est très récurrent sur les versants des vallées à pente forte. D'où la pollution des sols, de la nasse phréatique et la lagune.

Selon Alain(1996), il soutient que le dysfonctionnement hydrique des ouvrages de drainage est causé par deux phénomènes dont elle est victime. La lagune est polluée par des eaux résiduaires non traitées et des déchets industriels. Cette étouffe de la flore aquatique, tue les poissons et contamine les fruits de mers dans la lagune. Dans ses propos, il met l'accent sur l'évacuation des fosses septiques et des puisards non enduits dans la lagune Ebrié et sur la pollution engendrée par les usines de textiles et les fabriques de savon. L'accumulation des déchets dans la lagune entraîne une pression constante sur les ressources aquatiques. Il précise que si rien n'est fait pour les eaux lagunaires, elles seront mortes dans quelques années cela montre l'importance du projet de 49,9 milliard de dollar proposé par la BM à l'Etat ivoirien pour la construction d'une usine qui retiendra les déchets flottants déversés dans la lagune Ebrié.

Toutes ces stratégies menées par l'Etat, les institutions s'avèrent insuffisantes. Les eaux sont de plus en plus polluées. Donc nous pouvons nous poser la question de savoir quelles représentations sociales se font les populations de ces eaux lagunaires en zone urbaine ?

I-3-3- Représentations sociales des eaux lagunaires en milieu urbain

Bamba (2014), affirme que l'accumulation des déchets dans la lagune entraîne une pression constante sur les ressources aquatiques. Ceux-ci sont amenés à s'éloigner des berges pour trouver des sites moins pollués pour leur reproduction. Pour lui la lagune est un bien socioculturel pour la plus part des peuples lagunaires et notamment les Ebriés. C'est l'habitat des génies protecteurs. La lagune sert à guérir des maux surnaturels en invoquant les dieux. D'où il faut éviter de la polluer.

Selon Traore M. (2008), la lagune Ebrié reçoit toutes sortes de déchets, mettant en péril ses plans d'eau qui contribuent à la beauté d'Abidjan. La lagune subit un rétrécissement qui inquiète et révolte à la fois les environnementalistes et les spécialistes des écosystèmes marins. Un couvert végétal colonise progressivement sa surface en s'étendant sur des superficies non négligeables désormais asphyxiant du coup toute vie interne de ce milieu naturel. Au-delà des conséquences environnementales, la pollution de la lagune met en péril la santé des populations. Déjà en 1890 les premières études sur la pollution des eaux lagunaires étaient préoccupantes (Pages et al, 1980), le choléra fut noté pour la première fois en octobre 1970 dans les zones côtières de la Côte d'Ivoire. En 1985, une nouvelle épidémie de diarrhée est apparue au cours des mois de forte précipitation (juin, juillet), causée principalement par un virus retrouvé en lagune.

C'est dans ce même ordre d'esprit de la préservation de la santé que Kouadio A. (2000), fait son analyse sur la pollution de la lagune qui constitue un enjeu important pour les autorités de la Côte d'Ivoire. Pour lui, les causes liées à cette pollution est fondée essentiellement sur les actions humaines à travers des projets et des programmes qui n'épousent pas toujours l'environnement dans lequel ils sont réalisés. Il met en évidence les nuisances et les risques de maladie pour les habitants des quartiers localisés à proximité de la lagune. Selon lui, dans tous les cas, la pollution lagunaire affecte le bien-être des individus dans la mesure où ils ne peuvent pas jouir dans de bonnes conditions des biens et services fournis par la lagune. Néanmoins il affirme que la plupart des personnes vivantes sur ces lieux ont exprimé un fort intérêt pour l'amélioration de l'environnement lagunaire. Certains métaux lourds et pesticides provenant des usines et de l'utilisation des produits industriels (engrais, insecticides) ont fait l'objet d'investigation en lagune. Leur présence dans le milieu lagunaire et leur

concentration dans certains organismes marins (poisson, crustacés) consommés par l'homme. La lagune est devenue dangereuse pour la santé des populations.

Au vue des dires des populations, elles se sont fait une représentation négative de la lagune. Car elle (la lagune) représente une source de maladie à cause de sa pollution au lieu d'être un lieu de divertissement, de source de revenu ou d'habitat pour leur dieu. Elles se disent victime de la « ville ». Les aspects de leur vulnérabilité sont entre autre les mauvaises odeurs émanant des eaux lagunaires, les mouches et moustiques qui se multiplient en lagune et qui leur apportent des maladies, des démangeaisons de corps dont se plaignent les pêcheurs.

Quelles sont les activités menées par la population qui concourent à sa pollution ?

I-4- LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les objectifs sont des déclarations affirmatives qui expliquent ce que le chercheur vise, cherche à atteindre.

Selon Tremblay et Pierre(2006), les objectifs d'une recherche scientifique se divisent en deux parties :

- L'objectif général qui exprime l'intention générale du chercheur ou le but de la recherche
- Les objectifs spécifiques qui précisent les opérations ou actes que le chercheur devra poser pour atteindre les résultats.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons formulé un objectif général et des objectifs spécifiques

I-4-1- Objectif général

Cette recherche vise à étudier les facteurs qui expliquent la persistance de la pollution des eaux lagunaires dans la commune d'Attécoubé.

I-4-2- Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- 1- Identifier les actions menées par les populations d'Attécoubé qui concourent à la pollution de la lagune Ebrié,
- 2- Décrire les stratégies d'assainissement de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé ;
- 3- Mettre en évidence les représentations sociales que la population locale se fait de la lagune Ebrié dans cette localité.

I-5- LES HYPOTHESES DE L'ETUDE

De façon générale, l'hypothèse de recherche est un énoncé déclaratif qui précise une relation anticipée et plausible entre des phénomènes observés ou imaginé Fortin(2010). Elle émane de l'observation empirique, de la théorie et des résultats de recherche. Elle est une proposition admise provisoirement et qui doit être soumise à l'épreuve des faits. C'est en quelque sorte une base avancée de ce que l'on cherche à prouver.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons défini les trois les hypothèses suivantes :

Hypothèse de recherche 1

La pollution de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé est fonction des actions menées par les populations locales

Hypothèse de recherche 2

La pollution de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé s'explique par les stratégies d'assainissement mises en place dans cette commune

Hypothèse de recherche 3

La pollution de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé est liée aux représentations sociales que les populations se font d'elle

I-6- CONSTRUCTION DU MODELE D'ANALYSE

Le modèle d'analyse consiste la charnière entre la problématique et le travail d'élucidation. Car l'objet de cette phase de recherche est de traduire nos perspectives et idées nouvelles « *dans un langage et sous des formes qui la rendent propres à guider le travail systématique de collecte et d'analyse de données d'observation qui doit suivre* ». (R. Quivy et L. Van Campenhoudt, 1995).

Cette partie nous permet d'opérationnaliser et concrétiser les hypothèses de recherche pour une appréhension plus directe, réaliste et pertinente des faits. Ici, il s'agit pour nous de déterminer les variables qui les composent. Aussi, est-il question d'argumenter les concepts qui constituent ces variables et au-delà, donner les dimensions et les indicateurs qu'ils prennent afin de mieux expliquer l'objet de notre étude.

I-6-1- Les hypothèses de recherche

Hypothèse 1 : La pollution de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé est fonction des actions menées par les populations locales

Hypothèse 2 : La pollution de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé s'explique par les stratégies d'assainissement mises en place dans cette commune

Hypothèse 3 : La pollution de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé est liée aux représentations sociales que les populations se font d'elle.

I-6-2- Cadre de vérification des hypothèses

Nos hypothèses sont constituées d'une même variable dépendante et de variables indépendantes différentes. Nous procédons d'abord à la traduction de la variable dépendante, ensuite des variables indépendantes. Enfin, nous résumons toutes ces traductions dans un tableau.

La variable dépendante qui est **la pollution de la lagune Ebrié à Attécoubé** comporte deux dimensions : sanitaire et symbolique.

Chaque dimension comporte des indicateurs que sont :

- Pour la dimension sanitaire : maladies (diarrhée, paludisme)
- Pour la dimension symbolique : présence de déchets flottants, écoulement des eaux usées, odeurs nauséabondes, ralliement des fosses septiques à la lagune.

La variable indépendante de l'hypothèse 1 qui est **les actions menées par les populations d'Attécoubé** comporte deux dimensions : relationnelle et institutionnelle.

- Pour la dimension relationnelle : contestation, refus d'obéir aux règles
- Pour la dimension institutionnelle : création du ministère de l'environnement, et du ministère de l'assainissement et de la salubrité mise en place de l'ONAD et du CIAPOL

La variable indépendante de l'hypothèse 2 qui est **les stratégies d'assainissement mené à Attécoubé** comporte quatre dimensions : matérielle, structurelle, symbolique et social.

- Pour la dimension matérielle : pose de coffre à ordures, pose de grille dans les caniveaux, épurement des caniveaux.
- Pour la dimension structurelle : création d'une brigade de salubrité, déguerpissement de la population
- Pour la dimension symbolique : opération coup de balai, enlèvement des déchets solides sur la lagune
- Pour la dimension sociale : sensibilisation de la population

La variable indépendante de l'hypothèse 3 qui est **les représentations sociales que les populations se font de cette lagune** comporte deux dimensions : idéologique et culturelle.

- Pour la dimension idéologique : absence de conscience environnementale, manque d'information et de sensibilisation
- Pour la dimension culturelle : une réserve d'eau inépuisable

Tableau I: Tableau récapitulatif des dimensions et des indications des différentes variables des hypothèses de recherche

Variables	Dimensions	Indicateurs
Hypothèse de recherche 1		
Variable dépendante(Vd) : Vd « la pollution de la lagune Ebrié »	Sanitaire Symbolique	-maladies (diarrhée, paludisme) -présence de déchets flottants -écoulement des eaux usées -odeur nauséabonde -Ralliement des fosses septiques
(Vi) 1 « les actions menées par les populations d'Attecoubé »	Relationnelle Institutionnelle	-contestation, refus d'obéir aux règles -création du ministère de l'environnement -création du ministère de l'assainissement et de la salubrité - mise en place du CIAPOL, ONAD

Hypothèse de recherche 2		
Variable indépendante (Vi) 2 « les stratégies d'assainissement mises en place »	Matérielle	-pose de coffre à ordures -pose de grille dans les caniveaux -épurement des caniveaux
	Structurelle	-création d'une brigade de salubrité -déguerpissement de la population
	Symbolique	-opération coup de balai -enlèvement des déchets solides sur la lagune
	Sociale	-sensibilisation de la population
Hypothèse de recherche 3		
(Vi) 3 « les représentations sociales que les populations d'Attecoubé ont de la lagune »	Idéologique	-absence de conscience environnementale -manque d'information et de sensibilisation
	Culturelle	-une réserve d'eau inépuisable

Source : Notre enquête -2018

I-7- APPROCHE CONCEPTUELLE

Dans toute étude de recherche qui se dit scientifique, il est important que le chercheur puisse rendre pratique son hypothèse, afin de permettre aux enquêtés d'avoir une compréhension parfaite de l'objet d'étude. Ainsi pour la compréhension de notre étude, il convient de définir les concepts suivants :

- 1- Pollution
- 2- Stratégie de gestion
- 3- Logique d'assainissement
- 4- Représentation sociale
- 5- Problématique

I-7-1- Pollution

Selon le dictionnaire général des sciences humaines, la pollution « terme désignant la détérioration artificielle de la composition naturelle d'un environnement », et pour les sciences de l'environnement, la pollution désigne «les effets de l'ensemble des composés toxiques libérés par l'homme dans son environnement ».

Il existe plusieurs types de pollutions :

- La pollution atmosphérique : selon le dictionnaire général des sciences humaines la pollution atmosphérique résultant de la présence de poussières et de gaz délétères dans l'air,
- La pollution acoustique : selon OMS (1978) la pollution par le bruit est relatif à l'écoute de sons non désirés et devient plus généralisés et plus intense dans les agglomérations urbaines,
- La pollution des sols : il s'agit des agressions du sol dues des agents solides, liquides, ou gazeux,

- La pollution des eaux : c'est la dégradation de l'eau issue de l'introduction d'un agent polluant (physique, chimique, biologique).

Le dictionnaire de l'environnement, les termes normalisés de l'AFNOR définit le polluant comme un altéragène biologique, physique ou chimique, qui au-delà de certain seuil, et parfois dans certaines conditions de potentialisations, développe des impacts négatifs sur tout ou une partie d'un écosystème ou de l'environnement en général. La notion de pollution appelle donc celle de contamination d'un ou plusieurs composants des écosystèmes (eau, air, sol).

Selon OMS «un cour d'eau est considéré comme pollué lorsque la composition et l'état de ses eaux sont modifiés directement ou indirectement du fait de l'activités de l'homme dans une mesure telle que celles-ci se prêtent moins facilement à toutes les utilisations auxquelles elles pourraient servir à leur état naturel»

Dans notre étude la pollution est la dégradation de la lagune Ebrié issue de l'introduction des déchets solides et liquides du fait de l'action de l'homme.

I-7- 2- Stratégie de gestion

Le mot stratégie est dérivé du latin *stratégia*, emprunté aux deux termes grec : *stratos*(« armée ») et *agein*(« conduire »). Cela dit, la première signification de stratégie est l'art de conduire les opérations militaires.

Le concept est également employé pour désigner le plan conçu/ imaginé pour conduire une affaire et pour désigner l'ensemble des règles assurant une décision optimale à n'importe quel moment.

En d'autres termes, une stratégie est le processus choisi par le biais duquel on prévoit d'atteindre un certain état futur.

D'après le dictionnaire de sociologie, l'analyse stratégique s'est développée en France, principalement à travers les travaux de Michel Crozier.

Selon Michel Crozier, la stratégie est une organisation, l'action collective, des mouvements sociaux. C'est l'importance des relations de pouvoir, principe de rationalité limité.

Dans le cadre de notre étude, nous entendons par stratégie de gestion, la planification et la coordination des actions des principaux acteurs (ONG, association, pouvoirs publics) dans l'organisation, le contrôle des eaux lagunaires dans le district d'Abidjan en général, et partiellement dans la commune d'Attécoubé.

I-7-3- Logique d'Assainissement

La logique est la conscience des conditions formelles ou non de la cohérence intellectuelle. C'est aussi la disposition naturelle à raisonner juste. C'est la façon particulière de raisonner. Ici, nous entendons par logique, tout système de pensée induisant des comportements ou des attitudes propres à un groupe donné de personnes et relatif à une mentalité qui renvoie à des normes ou à des valeurs sociales admises par ce groupe, cette communauté ou cette société. Pour connaître la logique d'individu ou d'un groupe d'individu, il faut soit l'observer ou l'écouter s'exprimer. De là on peut faire la différence entre ce qu'il dit et ce qu'il fait.

Quant à l'assainissement, il désigne l'action d'assainir, c'est-à-dire de rendre sain, désinfecter. Étymologiquement, l'assainissement est l'ensemble des techniques d'évacuation et de traitement des eaux usées et boues résiduelles. De ce fait, ce concept à sa naissance, s'est limité aux techniques et traitement des déchets liquides (eaux usées, pluviales et boues résiduelles). Cette définition est insuffisante et ne situe pas d'une manière précise, tout le contour de la notion.

L'assainissement selon OMS est « toute action visant à amélioration de toutes les conditions qui dans le milieu physique de la vie humaine sont susceptible d'influencer défavorablement le bien-être physique, mental et social ». L'assainissement vise donc le contrôle des canalisations et des méthodes d'évacuation des eaux, matières usées, etc....

Selon le rapport de la première réunion tenue en 1950 du comité des experts de l'environnement, l'assainissement implique le contrôle de l'évacuation des excréta et des eaux usées, de l'élimination des déchets et des vecteurs de maladies des conditions de logement, des aliments et de leur manipulation (FRANCEYS, PICKFORD, REED, OMS, 1997). De ces définitions, on peut dire que l'ensemble des pouvoirs publics sont entre autre : l'évacuation des excréta et l'élimination des déchets

Pour Duncan (1994) l'assainissement est un processus par lequel des personnes peuvent vivre dans un environnement plus sain. Pour cela, des moyens physique, institutionnels et sociaux sont mis en œuvre dans différents domaines tels que l'évacuation des déchets solides, l'évacuation des excréta et le traitement de tous ces éléments. De manière générale, l'assainissement comprend l'évacuation et le traitement des eaux et des déchets usagers. Ces matières incluent les eaux de pluies, de drainages, de lavages, les eaux usées et/ou provenant de toilettes, les excréments et les déchets solides.

Dans le cadre de cette étude, on entend par logique d'assainissement, ce système de pensée, cette mentalité des décideurs qui sous-tend leur comportement et attitude face à l'ensemble des techniques et moyens mis en œuvre pour rendre plus sain les eaux lagunaires notamment la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé.

I-7-4- Représentations sociales

Représenter vient du latin « *repraesentare* » et signifie « rendre présent ». La notion de représentation jouit aujourd'hui, dans les sciences humaines d'un statut transversal avec un usage varié. La tradition philosophique et psychologique distingue la représentation comme activité de pensée comme produits constitués « production mentales sociale » (Durkheim), qui sont analysées dans leurs formes (systèmes de croyances, idéologie, théorie du monde de la société et du monde....) et leurs fonctions dans la vie sociale. L'anthropologie insiste sur le rôle constitutif des rapports sociaux au fondement de la particularisation des ordres sociaux. La sociologie y voit un facteur de transformation sociale, la source des comportements politiques et religieux (Bourdieu, Maitre, Michelat, Simon)...etc.

C. Bonardi et N. Roussian(1999) précisent qu' « une représentation est un ensemble d'idées, d'images, d'informations, d'opinions, d'attitudes, de valeurs, etc.. ». Les représentations aident à la compréhension de la pensée et des pratiques sociale (Abric, 2003). Aussi font-elles de plus en plus l'objet d'enquêtes sociologiques (Doise et al. 1992), (Vergès, 2001), de manière à permettre l'appréhension des significations que donnent les usagers à leurs pratiques. Ainsi l'examen des entretiens avec les usagers permet par exemple une analyse précise et stimulante (Vergès, 2001). Puisque les représentations sont le fait des individus vivant en société, elles sont alors sociales.

Le terme de représentation sociale renvoie aux produits et aux processus caractérisant la pensée du sens commun, forme de pensée classique, socialement élaboré, marqués par un style et une logique propre et partagée par les membres d'un même social ou culturel.

Du latin *repraesentatio* « action de mettre sous les yeux », « tableau » (au sens figuré) et de *repraesentare* « rendre présent, reproduire, montrer », la

représentation sociale selon le dictionnaire de sociologie, est une forme de savoir individuel et collective distincte de la connaissance scientifique, qui présente des aspects cognitif, psychique et sociaux en interaction. Situé au carrefour de la psychologie, de la sociologie, de l'anthropologie et de l'histoire. Cette notion a été définie par Fischer comme « un processus d'élaboration perceptive et mentale de la réalité qui transforme les objets sociaux (personnes, contextes, situations) en catégories symboliques (valeur, croyances, idéologie) et leur confère un statut cognitif permettant d'intégrer les aspects de la vie ordinaire par un recadrage de nos propres conduites à l'intérieur des interactions sociales.» (1987 ; P118).

La représentation sociale reproduit son objet tout en le transformant sous l'effet de facteurs psychologique (relevant du fonctionnement cognitif ou psychologique) et sociaux (liés à la communication, l'intersubjectivité, l'appartenance groupale, la localisation dans un champ social et un système de rapport sociaux).

« Pour nous, les représentations sociales sont d'abord et surtout des modes de reconstruction sociale de la réalité » affirme Serge Moscovici.

En somme, le concept de représentation sociale désigne une forme de connaissance sociale, la pensée du sens commun socialement élaborée et ensemble social ou culturel.

(Jodelet, 1997), affirme qu'il n'y a pas de représentation sans construction par le sujet d'une interprétation de l'objet (personne, chose, événement, idée...). Les représentations sociales concernent « la façon dont nous, sujets sociaux, appréhendons les événements de la vie courante ». Elles constituent une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourante à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. Egalement désignée comme savoir de sens commun ou encore savoir « naïf »,

« naturel », cette forme de connaissance est distinguée entre autre de la connaissance scientifique. Les représentations ne sont donc pas seulement le reflet de la simple relation du sujet à l'objet, mais elles cristallisent les idées, les normes, les valeurs du groupe social dans lequel elles se produisent.

Dans la présente étude, les représentations sociales renvoient à la perception, la façon de voir, le sens que les populations d'Attécoubé ont de la lagune Ebrié et des actions entreprises au sein de cette lagune.

I-7-5- Problématique

La problématique est l'ensemble des problèmes des concernant un sujet. Elle désigne du point de vue de son origine un obstacle jeté devant soi ou encore une difficulté placée devant soi et que l'on cherche à contourner. Elle est une tâche que nous nous proposons, une tâche logique qui consiste à déterminer une chose, un objet ou un phénomène, d'après les rapports que cette chose, cet objet ou ce phénomène doit avoir avec d'autres phénomènes ou d'autres données de situation. Ces problèmes sont dans la plupart du temps d'ordre social, politique, culturel et se rattachent au comportement humain.

Le concept de problématique est donc différent de ce que l'on entend ordinairement lorsqu'on parle de problématique d'un travail intellectuel qui renvoie à une dissertation ou à un mémoire. Vue sous cet aspect, la problématique est la systématisation des questions que le chercheur se propose d'expliquer, tandis que la première signification suppose la saisie globale et concrète des problèmes.

De façon pratique, la problématique de la pollution des eaux lagunaires dans le district d'Abidjan renvoie à l'ensemble des problèmes suscités par cette pollution au sein de la commune d'Attécoubé.

I-8- CADRE DE REFERENCE THEORIQUE

On peut définir la théorie comme un « *ensemble de connaissance formant un système sur un sujet ou dans un domaine déterminé* » (Morfaux, 1980, P. 366), comme le disait Karl Popper (1973), « *des filets destinés à capturer ce que nous appelons 'le monde', à le rendre rationnel, l'expliquer et e maîtriser*» (P.57). C'est en fait, un ensemble d'énoncés généraux décrivant la réalité étudiée ; un ensemble de constructions intellectuelles prenant la forme de système de concept construit par la raison et servant à expliquer des phénomènes réels (Chalmers, 1987).

S'il y a bien aujourd'hui un point qui fait l'accord des diverses sciences sociale et des divers paradigmes, c'est le caractère incontournable du recours à la théorisation, car dans le domaine scientifique, il n'y a pas de réalité en soi, mais seulement en fonction de la construction théorique adoptée pour observer et analyser cette réalité.

Pour ce faire, nous avons fait appel à une certaine théorie telle que : le structuro-fonctionnalisme de Talcott Parsons, qui nous a permis d'aborder notre sujet d'étude.

- **La théorie structuro-fonctionnaliste de Talcott Parsons**

Pour comprendre la démarche de cette étude, le structuro-fonctionnalisme de Talcott Parsons nous semble approprié. En effet, la théorie parsonienne ambitionne d'aboutir à une théorie générale de l'action. Elle permet d'interroger les fonctions essentielles qui doivent être remplies pour que la société existe, se maintienne et se perpétue. Ainsi, comme l'indique son nom, le structuro-fonctionnalisme est la réunion du structuralisme et du fonctionnalisme. Le fonctionnalisme est une méthode qui permet de saisir la réalité sociale par rapport à la fonction que remplit un phénomène social ou par rapport à son utilité. Pour explicitement, le fonctionnalisme permet d'expliquer, la manière

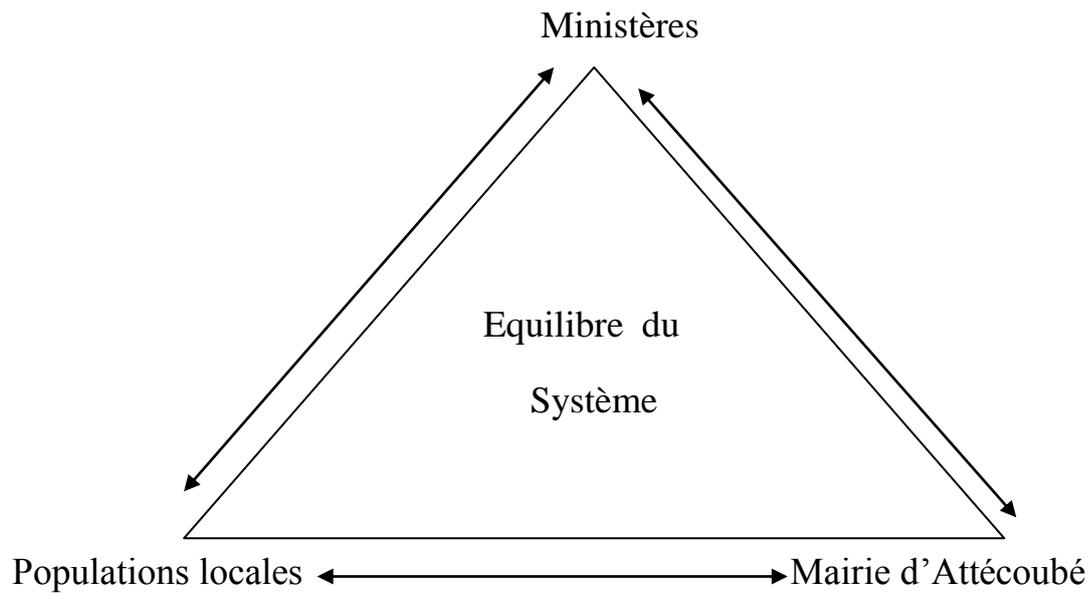
dont les individus contribuent à la gestion de l'environnement et partant de cela, de déceler le rôle joué par chaque acteur dans cette organisation autour de l'environnement voir du cadre de vie commun.

Quant au structuralisme, il est une démarche qui constitue à élucider les éléments d'une structure sociale, à découvrir les structures sous-jacentes.

Le structuro-fonctionnalisme doit donc permettre à Parsons d'expliquer comment, dans une société, les échanges entre différentes entités (les organismes biologiques, les psychismes, la structure sociale et la culture) permettent le fonctionnement d'une société. Cette théorie cherche à rendre compte non seulement de l'harmonie fonctionnelle et d'une intégrité parfaite des institutions sociétales mais également des conflits et du changement social.

Dans le cadre de notre étude, il est important de considérer que le système social directement impliqué dans la gestion de la lagune Ebrié à Attécoubé est composé d'un certain nombre d'acteurs (Ministères, Mairie, populations locales) qui objectivement sont mues par le même objectif, celui de protéger la lagune Ebrié contre toute pollution. Ainsi, la méthode structuro-fonctionnaliste nous offre de faire ressortir les acteurs d'une part, et d'autre part, elle nous permet d'expliquer le rôle de chacun dans leur rapport avec la quête d'une protection et d'une conservation de la lagune Ebrié.

Le système de gestion de cette lagune se présente comme suit :



Source : Tano -2018

Figure 1: Schéma du système de gestion de la lagune Ebrié d'Attécoubé

Ainsi, cette gestion est fonctionnelle lorsque tous les acteurs assument pleinement leur tâche et responsabilité. Dans le cas contraire, il y a disfonctionnement. Ce disfonctionnement se traduit par une crise environnementale.

CHAPITRE II : CADRE METHOLOGIQUE DE L'ETUDE

II -1- DELIMITATION DU CHAMP DE L'ETUDE

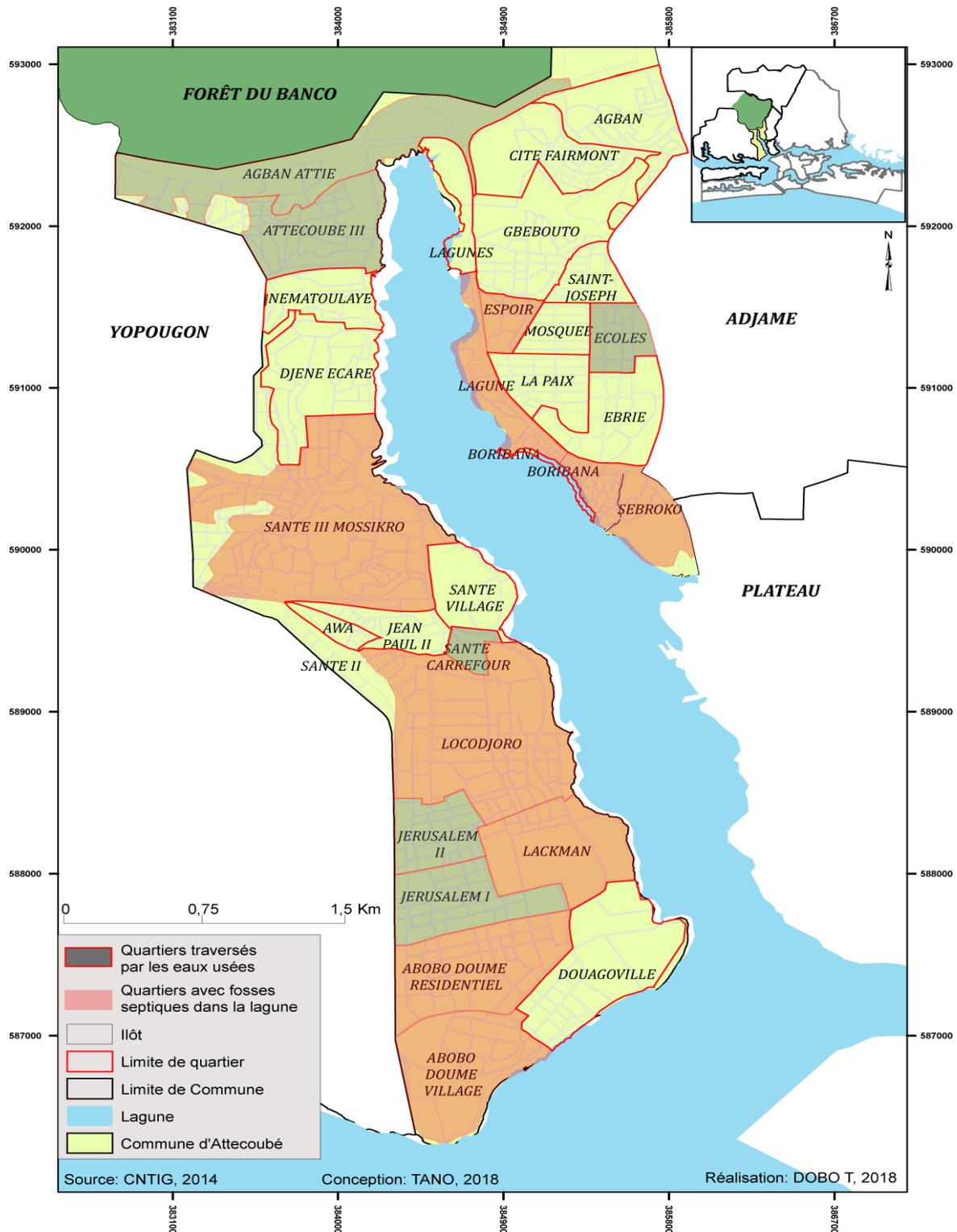
Dans une recherche scientifique, la délimitation du champ de l'étude est une étape très importante. Elle permet de préciser les dimensions géographiques et sociologiques du cadre des investigations.

II-1-1- Le champ géographique

La présente étude a été réalisée dans la commune d'Attécoubé.

Attécoubé est située entre la commune d'Adjamé, du Plateau et Abobo à l'est ; celle de Yopougon à l'ouest ; et au nord par Anyama comme indique la carte :

Figure 2: carte de la commune d'Attécoubé



Source : Réalisation de DOBO T.

II-1-2- Le champ social

Si le champ géographique prend en compte le territoire qui abrite la recherche, le champ social permet d'indiquer la frange de la population qui constitue la cible principale de l'étude. Cette étude consiste à savoir les facteurs qui sous-tendent la persistance de la pollution de la lagune Ebrié à Attécoubé. Pour ce faire, nous nous sommes adressés aux catégories sociales à savoir : les acteurs institutionnels et les acteurs locaux.

II-1-2-1- les acteurs institutionnels

Le choix de cette catégorie d'acteur se justifie par le fait que selon nous, elle joue un rôle déterminant dans la gestion de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé. Il s'agit entre autres du ministère de l'assainissement et de la salubrité, le MINDD.

II-1-2-2- les acteurs locaux

Les acteurs sont constitués des leaders communautaires (mairie, association, CGQ).

En ce qui concerne la mairie, l'enquête concerne le Directeur du Service Technique (DST) et le responsable du service d'environnement, salubrité hygiène, assainissement et curage. A cette catégorie d'acteur, nous avons voulu saisir son degré d'implication dans la gestion des déchets de cette commune.

Quant aux CGQ, elles relaient les informations aux populations qui sont les principaux acteurs sociaux vivants ce phénomène.

II-1-3- Le champ sociologique

La population cible est constituée de deux catégories d'acteurs : les acteurs institutionnels et les acteurs locaux.

Ici, il s'agit de spécifier les unités à interroger pour saisir le phénomène social par rapport au sujet. Il faut dire que notre thématique s'inscrit dans le domaine de la sociologie de l'environnement et de façon précise dans la conscience environnementale. Ce qui amène à savoir comment se fait la gestion de l'environnement en milieu urbain et plus précisément dans la commune d'Attécoubé. Pour mieux cerner le phénomène, nous allons interroger les différents acteurs environnementaux internes comme externes que sont : la Mairie, les CGQ, association, l'ONAD, le CIAPOL, pour saisir leurs politiques environnementales et la manière dont chacun met en œuvre l'approche participative.

II-2- TECHNIQUE DE COLLECTE DES DONNEES

Pour atteindre nos objectifs, nous nous sommes servis de différentes techniques de collectes de données telles que : la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien

II-2-1- La recherche documentaire

La recherche documentaire a constitué la première étape de notre recherche. Elle joue un rôle important dans un travail dit scientifique. Elle nous a permis non seulement d'améliorer notre savoir, mais aussi de connaître l'état d'avancement de la pollution lagunaire et les stratégies d'assainissements.

Cette démarche s'est faite au centre de recherche et d'action pour la paix (CERAP) et celle de l'institut de recherche et de développement (IRD).

Enfin par le moyen de nouvelle technologie de l'information (l'internet), nous avons pu obtenir des données complémentaires (Google scholar, cairn.info).

II-2-2- L'observation directe

L'observation est l'ensemble des opérations par lesquelles le modèle d'analyse est soumis à l'épreuve des faits. En outre elle consiste à regarder se dérouler sur une période de temps donné, des comportements ou des événements et à l'enregistrer. Elle est liée à l'entretien lorsque le chercheur interroge des informateurs et essaie de contrôler leur dire par la vérification (N'da Paul).

Dans notre étude, nous avons opté pour une observation directe. Ce choix nous permettra d'avoir une idée du phénomène avant de s'adresser aux sujets concernés. Cette observation nous a situé sur l'état de pollution de la lagune et les activités qui y concourent.

II-2-3- L'entretien

Laurence Bardin (1987) définit l'entretien individuel comme « une conversation initiée par l'intervieweur dans le but spécifique d'obtenir des informations de recherche pertinentes, conversation qui est centrée par le chercheur sur des contenus déterminés par les objectifs de la recherche».

L'entretien semi-directif nous permet de recueillir des informations à un niveau plus approfondi et de manière plus personnalisées. Même s'il prend du temps et ne peut être réservé qu'à un nombre de personnes restreintes, l'entretien va s'avérer utile pour recueillir des données qualitatives.

Dans notre étude, la technique d'entretien semi-directif a été retenue car elle permet à l'enquêteur qui est pris singulièrement de s'exprimer en toute liberté et avec sérénité, de mieux se représenter la question grâce au face à face, tout en

ayant le sentiment d'être pris au sérieux, mais aussi, d'interagir directement avec l'enquêteur pour une meilleure communication.

Les guides d'entretiens élaborés ont permis de mieux appréhender notre sujet et se sont articulés autour des termes suivants :

- les actions menées par les populations d'Attécoubé ;
- les stratégies d'assainissement menées à Attécoubé ;
- les représentations sociales que les populations se font de cette lagune.

Ainsi, nous avons établi un guide d'entretien adressé au MINDD au travers du CIAPOL, au ministère de l'assainissement et de la salubrité au travers de l'ONAD, aux autorités municipales d'Attécoubé et aux comités de gestion de quartier d'Attécoubé.

II-3- L'ECHANTILLONNAGE

La détermination de l'échantillonnage à partir duquel sera effectuée l'enquête résulte d'une série d'opérations indispensables et précises dont la fonction est d'assurer la représentativité, c'est-à-dire les conditions qui garantiront la généralisation ultérieure des résultats à l'ensemble de la population (Quivy, 2002).

Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour un échantillonnage non-probabiliste. La taille de l'échantillonnage est estimée à vingt-un (21) enquêtés. L'échantillon par choix raisonné a guidé notre étude. En effet, dans la population cible, nous avons choisi comme critère le fait que les acteurs soient de la commune d'Attécoubé. L'acteur impliqué dans la gestion des eaux lagunaires et de l'assainissement constitue également un critère.

A cet effet, la taille de notre échantillon qui est de vingt-un (21) enquêtés est répartie comme suit : un (1) responsable du MINDD(CIAPOL), un responsable du ministère de l'assainissement et de la salubrité (ONAD), deux (2) responsables

de la Mairie (direction du service technique et le responsable du service d'hygiène), un(1) guide religieux, dix(10) chefs de quartier et sept(7) responsables d'association comme récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Tableau II: Tableau de la population cible de l'étude

Catégories	Désignations	Effectifs
Sociologique		
Acteurs institutionnels	-direction du CIAPOL	1
	-direction de l'ONAD	1
Acteurs locaux	-directeur du service technique de la mairie	1
	-responsable du service d'environnement de la mairie	1
	-comité de gestion du quartier d'Attécoubé	17 dont
	• chefs de quartier	10
	• association des jeunes	3
	• association des femmes	3
	• guide religieux	1
TOTAL		21

Source : notre enquête-2018

Ces sujets détiennent des connaissances très approfondies sur la lagune d'Attécoubé, alors ils sont mieux placés pour nous fournir des informations enrichissantes qui aideront à mener à bien notre recherche.

II-4- TRAITEMENT DES DONNEES RECUEILLIES

C'est l'étape de la recherche au cours de laquelle l'on fait l'inventaire des résultats de l'enquête afin de répertorier les différentes informations. Le traitement des données a suivi les étapes suivantes :

- Une lecture de l'ensemble des transcriptions des entretiens
- Le repérage des mots clés
- La classification des discours en fonction des niveaux explicatifs de la population

Le traitement des données se présente sous deux formes : le traitement informatique et le traitement manuel

Dans notre étude, nous avons utilisé un traitement des données de façon manuelle. Cette technique nous permis de regrouper les informations recueillies par catégories et par thème. Ainsi, nous avons procédé à l'analyse thématique des différents thèmes pour établir des relations entre les variables.

II-5- METHODE D'ANALYSE DES DONNEES : l'analyse du contenu thématique

Nous avons opté pour l'analyse du contenu dans cette étude. L'analyse du contenu est une des méthodes utilisées pour le traitement des données qualitatives. Elle consiste à traiter de manière systématique et méthodique des documents textuels ou visuels, des informations ou des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité. L'analyse de contenu s'inscrit dans une certaine progressivité, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une démarche plus dynamique qui tolère voire oblige à des « allers retours » entre les différentes étapes. L'analyse ne constitue pas un processus linéaire par lequel on passerait systématiquement d'une étape à la suivante, nous sommes face à un « processus récursif », l'analyse impliquant un constant «

mouvement en arrière et en avant » Bardin (1998) parle de « va-et-vient de l'analyse de contenu, entre théorie et technique, hypothèses.

L'analyse du contenu a pour objectif de construire une connaissance à partir de termes utilisées par les enquêtés, leur fréquence et leur mode d'agencement. Avec l'analyse du contenu, plusieurs options de traitement, qui peuvent se combiner, s'offrent au chercheur : l'analyse du contenu thématique, l'analyse formelle, l'analyse structurale.

Dans notre étude, nous avons opté pour l'analyse du contenu thématique. Dans cette analyse il s'agit de rassembler ou de recueillir un corpus d'information concernant l'objet d'étude, de le trier selon qu'il y appartient ou non, défeuille son contenu, ses ressemblances « thématiques », de rassembler ces éléments dans des classes conceptuelles, d'étudier les relations existants entre ces éléments dans des classes conceptuelles, d'étudier les relations existantes entre ces éléments et de donner une description compréhensive de l'objet d'étude.

Nous avons déterminé les thèmes suivants :

- Les actions menées par la population d'Attécoubé qui polluent la lagune,
- Les stratégies d'assainissement de la lagune Ebrié dans la commune d'attécoubé,
- Les représentations sociales de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé.

II-6- DIFFICULTES RENCONTREES

Aucune œuvre scientifique ne peut s'effectuée sans difficulté. Ainsi, les difficultés auxquelles nous avons été confrontés dans ce travail se situent à de niveau :

- Au niveau théorique
- Au niveau pratique

II-6-1- au niveau théorique

La difficulté essentielle à laquelle nous étions confrontées, a porté sur la recherche documentaire. En effet cette étape n'a pas été de tout repos afin d'avoir accès à la documentation sur les eaux lagunaires et sur l'assainissement.

II-6-2- au niveau pratique

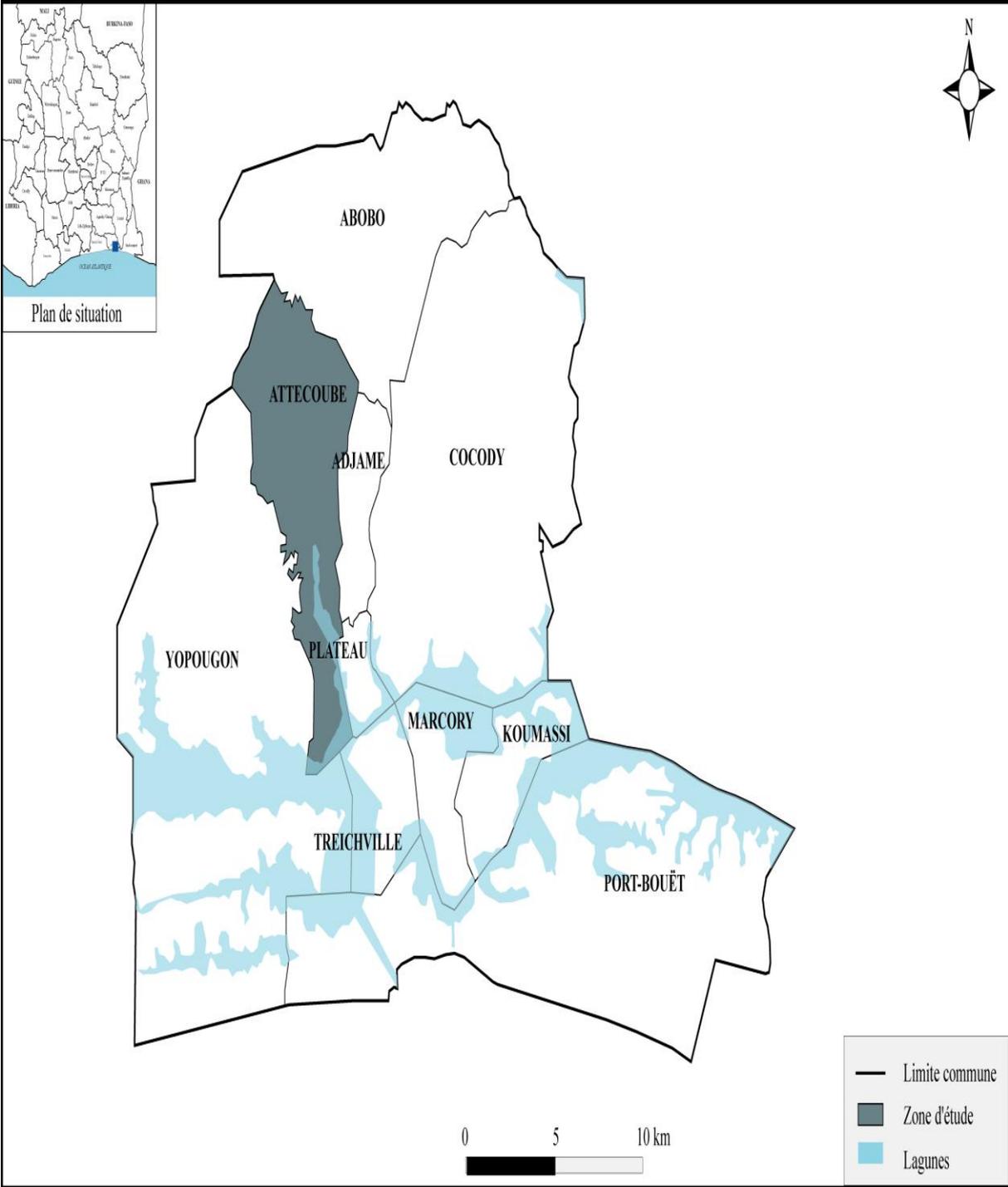
L'intervention sur le terrain n'a pas été facile. Les difficultés rencontrées se situent d'abord au niveau l'enquête exploratoire à cause de la disponibilité des élus locaux de la Mairie. En effet, Attécoubé est une commune qui reçoit et organise plusieurs manifestations socioculturelles. Elle est surnommée même la « commune de la joie » et en plus, avec l'opération de recensement des habitants de boribana en vue de les dédommagés car c'est le site où passera le quatrième pont reliant Yopougon au Plateau. Puis pendant les entretiens, l'obtention de rendez-vous n'a pas été facile à cause de la disponibilité des autorités d'ONAD et du refus des autorités du CIAPOL. Enfin la dernière difficulté se situe au niveau de la population de boribana qui n'a pas voulu être coopérant du fait de leur futur déguerpissement. Mais nous avons usé de tact pour avoir les informations qui nous étaient nécessaire à la réalisation de notre travail.

DEUXIEME PARTIE :

**PRESENTATION DE LA ZONE
D'ETUDE**

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA COMMUNE D'ATTECOUBE

Figure 3: délimitation de la commune d'Attécoubé



Source : CNTIG, 2014

Conception : TANO, réalisation : DOBO Topo, 2018

I-1- HISTORIQUE D'ATTECOUBE

Attécoubé, situé dans Abidjan nord et sur une butte dominant la baie du banco, village défriché en 1937, fut habité définitivement en 1939 et l'idée de création du village est venue de Dompeydan Benoît. La commune tient son nom du village qui l'a accueilli. L'appellation Attécoubé ou Abidjanté en tchmans(Ebrié) signifie le village en bas, est longtemps demeuré un simple village touché l'urbanisation qui se développait dans les localités voisines.

Au début de l'ère coloniale, Attécoubé a été le premier du négoce de d'exportation de bois. Les agrumes d'Acajou, Sipos, Sambas et autres billes de bois transitaient par la lagune jusqu'aux navires chargés de les emporter en Europe.

Avant 1980, Attécoubé faisait partir de la délégation d'Adjamé. Erigée en commune de plein exercice par la loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980, elle fait partie des treize (13) communes du district d'Abidjan.

I-2- LES ORGANES DE LA COMMUNE D'ATTECOUBE

Créé par la loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980, la commune d'Attécoubé comme toutes les communes, est une collectivité territoriale dictée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est dotée de trois organes : le conseil municipal, la municipalité, le maire.

I-2-1- Le conseil municipal

Le conseil municipal d'Attécoubé comprend 47 conseillers.

Les conseillers sont issus des différents partis à la faveur des nouvelles dispositions du code électoral instituant le principe de la proportionnalité.

-le PDCI : 33 conseillers

-le FPI : 06 conseillers

-le RDR : 06 conseillers

- les Indépendants : 2 conseillers

Le conseil municipal est l'organe suprême de la commune. Il règle par délibération les affaires de la commune. C'est dans ce sens qu'il programme et met en œuvre les opérations et actions de développement de la commune en vue d'assurer les meilleurs de vie à l'ensemble de la population. Pour atteindre cet objectif, il s'appuie sur des commissions spécialisées chargées de statuer sur les questions qui leur sont soumises :

- Commission du budget, des finances, de l'administration et des affaires domaniales.
- Commission jeunesse, femme et développement des mouvements coopératifs et professionnels.
- Commission de l'environnement, du cadre de vie et de l'habitat.
- Commission de l'équipement, des infrastructures et du transport.
- Commission de la coopération, des relations avec les partis politiques, la chefferie traditionnelle, les cultures et les pouvoirs publics.
- Commission de la planification du développement, de la sécurité et de la participation.
- Commission des affaires sociales, de la santé et de la protection civile.
- Commission sport, loisirs et affaires culturelles.

I-2-2- La municipalité

La municipalité est chargée de : l'établissement de l'ordre du jour des séances du conseil, la coordination des actions de développement, plus particulièrement de celles relatives à la participation des populations, de la surveillance de la rentrée des impôts, taxes et droits municipaux, de la détermination du mode d'exécution des travaux communaux.

Au sein du conseil, chaque adjoint au Maire peut être président d'une commission. La municipalité est composée du Maire et de ses six (06) adjoints.

I-2-3- Le Maire

Le Maire est l'exécutif, le premier magistrat de la commune, l'ordonnance du budget municipal. La commune d'Attécoubé. La Mairie a connu la succession des Maires suivants :

- N'Koumou Mobio Ernest: 1980 – 1985
- Kokrassé Paul : 1985 – 1990
- Mobio Kouedan Roger : 1990 – 2000
- Danho Paulin Claude depuis le 20 Avril 2001.

La Mairie joue aussi un rôle dans le fonctionnement de la commune. Elle est l'ensemble des bâtiments et des locaux abritant les services municipaux. La mairie est dirigée par un Secrétaire Général de la mairie placé sous l'autorité directe du Maire.

I-2-4- Les services municipaux

L'administration Municipale est composée d'un ensemble de directions et de services. Toute l'administration est coordonnée par le secrétaire général sous l'autorité du Maire.

La mairie d'Attécoubé compte 363 agents, un secrétariat général, une direction administrative et archive, une direction du service socio culturel et promotion humaine, une direction financière et un service technique.

le service Technique a pour mission de gérer les opérations relatives à l'acquisition de patrimoine immobilier, d'exécuter ou de superviser tous les travaux neufs ou d'aménagement, d'entretenir la voirie et les espaces verts, d'entreprendre les travaux de réparation à la fois du matériel roulant et du patrimoine mobilier et immobilier, de l'organisation et du fonctionnement des fourrières municipales, de l'urbanisme, de la circulation urbaine et du transport de l'exécution des prestations techniques.

Ce service est la vitrine de la commune et il a en son sein une section en charge de l'environnement. Ce service est dirigé par M. Djama Hervé. Ce service est chargé de la gestion des ordures ménagères, du contrôle et de l'entretien du cadre de vie des populations, de la surveillance des infrastructures d'assainissement, la sensibilisation de la population sur la pollution lagunaire.

Dans son souci de faire participer la population aux choses de la commune, le maire et le conseil municipal ont été créé le 1^{er} octobre 2001, tout juste 05 mois après son élection, les conseils de gestion dans tous les quartiers de la commune d'Attécoubé (CGQ). Ces conseils de gestion des quartiers ont pour missions :

- 1- assurer la participation de la population à l'action municipale de proximité,
- 2- répertorier tous les problèmes de développement, de les hiérarchiser et de les porter à la connaissance de la municipalité et du conseil municipal.

CHAPITRE II : LES FONDEMENTS PHYSIQUES ET HUMAINS

II-1- LES FONDEMENTS PHYSIQUES

II-1-1- La situation géographique

Attécoubé fait partie des treize (13) communes du district d'Abidjan.

Attécoubé a une superficie totale de 68,2 km² dont 40km² couvert par la forêt du Banco, 5km², par la lagune Ebrié. La superficie habitable est de 23,2 km². Elle est limitée à l'ouest par la commune de Yopougon, à l'Est par les communes du Plateau, d'Adjamé et Abobo et au Nord par Anyama.

La commune compte 36 sous-quartiers et 05 villages occupés par les tchamans. Elle est divisée en deux rives qui sont : la rive droite et la rive gauche.

➤ La rive droite

Agban Attié, Attécoubé 3, Diéné, Ecaré, Santé Ecole, Santé 3 Résidentiel 1, Santé 3 Résidentiel 2, Santé 3 Extension, Fromager, Déindé, Asapsu, Awa, Jean-Paul 2, Santé Carrefour, Akélie, Lackman, Douagoville, Camp Douane, Jérusalem Résidentiel, Jérusalem 1, Jérusalem 2, Jérusalem 3, Nematoulaye

➤ La rive gauche

Sebroko, la Paix, Lagune, Espoir, Mosquée, Saint-Joseph, Ecole, Gbebouto, Cantonnement Forestier, Cité Fairmont 1, Cité Fairmont 2, Ecole Forestier, Boribana.

Les 05 villages sont :

Agban village, Bidjanté, Santai village, Locodjro, Abobo-doumé

II-1-1-1- Le relief

Attécoubé au plan morphologique présente une configuration très particulière. Elle comprend un immense ‘ ‘ chapeau’ constitué par le parc national du banco (la forêt du banco) avec deux ‘ ‘ pattes’’ s’étendant de part et d’autre de la baie du banco, dans lesquels sont implantées les zones d’habitation. Les zones d’habitation sont caractérisées par un relief accidenté composé de ravins et de baffons autour des quartiers. L’on observe aussi, une précarité des lieux d’habitation s’exprimant par l’occupation anarchique des terrains. Les installations à usage commerciale abandonnées, les baraques et les installations anarchiques des garages auto en bordure des routes sont un ensemble de cliché composant la photographie de l’occupation spatiale de la commune d’Attécoubé

II-1-1-2- Le climat

Attécoubé a un climat tropical comme les différentes communes d’Abidjan. Selon la classification de Kipper-Geiger, le climat est de type Aw. En moyenne la température à Attécoubé est de 26,4°C. La moyenne des précipitations annuelles atteints 1771mm. Entre le plus sec et le plus humide des mois, l’amplitude des précipitations est 514mm. La température moyenne au court de l’année varie de 24,6 à 27,6 font du mois de Mars le plus chaud de l’année et le mois Aout le plus froid.

II-2- LES FONDEMENTS HUMAINS

II-2-1- La population et sa structure

Selon les statistiques obtenues auprès de l'institut national de la statistique (I.N.S), Attécoubé a vu sa population s'accroître au fil des années sur une superficie habitable de 23,2 km², qui est resté invariable. Ainsi nous avons

Tableau III: la population d'Attécoubé et sa densité selon les années

ANNEES	1978	1988	1998	2001	2005	2014
POPULATION	65.089	163.658	279 768	207 586	350.000	260911
DENSITE	2805	7054	12 059	8948	15086	11246

Source : Mairie d'Attécoubé 2018

Pendant longtemps appelé quartier dortoir, car servant dans un passé récent de lieu de repos et de sommeil pour les populations allant à la recherche de leurs pitances dans les autres communes de l'ancienne ville d'Abidjan, Attécoubé se départit lentement et sûrement de ce statut. Ceci à la suite de l'ouverture de commerces, de services locaux qui a entraîné un développement des activités.

Au regard donc du dernier recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 2014), la crise militaro-politique a eu impact sur l'estimation de cette population, qui est évaluée aujourd'hui à environ 260911 habitants dont 133514 hommes et 127397 femmes. Ce qui fait une densité de 11246 habitants par Km².

II-2-2- La vie économiques

La commune d'Attécoubé est située entre la commune d'Adjamé qui est une commune essentiellement commerciale située à l'Est et la commune de Yopougon fortement industrielle située à l'Ouest. Le relief de la commune est beaucoup accidenté et le territoire spatial est dominé par la présence de la forêt du Banco et la Lagune Ebrié. Tous ces acquis naturels ont une influence négative sur la vie économique car ils ne favorisent pas une activité commerciale florissante. Ainsi la population d'Attécoubé est attirée surtout par la commune d'Adjamé pour leurs activités commerciales ou pour leurs achats quelconques. Alors la vie économique à Attécoubé est essentiellement dominée par le petit commerce et l'activité artisanale. En dépit de cela, la commune d'Attécoubé a aussi des potentialités car elle regorge en son sein la forêt du banco, le plus grand pôle de forêt du district d'Abidjan, un endroit prisé par les amoureux de la nature et pour les touristes, la lagune Ebrié traverse la commune et lui donne une allure de commune touristique. On note la présence de deux sociétés de bétons : S.I Béton et INCI Béton. Il existe une gare lagunaire pour le transport des populations, des marchés, la présence de plusieurs établissements bancaires.

II-2-3- Le cadre de vie

Tous les quartiers urbanisés de la commune ont leurs quartiers précaires. Ce qu'est important de retenir est que l'espace non bâti est à proportion supérieure à l'espace offrant un cadre adéquat de vie. A priori on peut attribuer 30% d'espace bâti ; 50% de zone d'occupation anarchique et 20% de zone non bâtie (Mairie d'Attécoubé). Cette situation est l'expression d'une saturation foncière prononcée, observable sur le plateau où les aires de jeux et de divertissement font défaut. Pour l'habitat, il est à noter que, le conseil municipal et le maire mènent sans relâche un combat pour le bien-être de la

population. C'est pourquoi, le maire a revu l'occupation de certains quartiers précaires tels que : Cité-Fairmont Baoulé, Gbébouto, Espoir, Sébroko (Boribana) qui verront leurs populations déguerpies et réinstallées sur des espaces vivables avec le minimum de commodité de vie. En attendant la réalisation définitive de ces projets, les habitants d'Attécoubé pour une part importante vivent dans, des concessions communément appelées "cours communes".

Photo 1: Ecoulement des eaux usées et de déchet vers la lagune



Source : Notre enquête-2018

Le cadre de vie dans le quartier de boribana, avec écoulement des eaux usées et des déchets sur les différentes voies. Ce paysage urbain témoigne de la précarité de vie des habitants de Boribana. Même paysage urbain à Sante 2 avec des habitations au bord du caniveau central pouvant emporter des personnes en saisons pluvieuses à cause de la proximité avec le caniveau.

Photo 2: Habitation au bord un caniveau



Source : Notre enquête-2018

II-2-4- Le paysage urbain et les équipements à Attécoubé

Le cadre de vie de la population d'Attécoubé fait que la Municipalité entreprend de grands chantiers dans le volet social. Ainsi, un Centre d'écoute de femmes et l'espace de contact jeunes ont été ouverts. Il existe aussi une radio de proximités « Attécoubé FM ». Cette radio permet la sensibilisation des populations sur la nécessité d'avoir un cadre de vie salubre pour éviter des maladies. Nous le constatons sur la photo ci-dessous représentant le quartier Sebroko

Photo 3: Aperçu d'un quartier d'Attécoubé



Source : Notre enquête-2018

Dans la commune d'Attécoubé, il existe des centres de santé publics comme privées, des officines pharmaceutiques.

Au plan éducationnel, il existe plusieurs établissements maternels, primaires, secondaires publics comme privés.

Au plan institutionnel, la commune regroupe une base maritime, une brigade de gendarmerie, Trois commissariats de police (10^{ème}, 28^{ème} et 37^{ème}).

L'aspect social et institutionnel peut contribuer à la protection et à l'assainissement de la lagune Ebrié. En effet, Le centre d'écoute des femmes, l'espace de contact des jeunes et la radio de proximité peuvent servir de plateforme d'échange pour leur sensibilisation sur la pollution de la lagune, les comportements à éviter, et les bonnes pratiques. En plus la police peut aider dans la lutte contre l'insalubrité et les comportements inadéquats.

TROISIEME PARTIE :

**LA POLLUTION DE LA LAGUNE
EBRIE A ATTECOUBE**

CHAPITRE I : LES IMPACTS DES ACTIONS MENEES PAR LES POPULATIONS SUR LA LAGUNE EBRIE

I-1- LA DEGRATION DU MILIEU DE VIE

La qualité du cadre de vie d'une population dépend du rapport que celle-ci entretient avec son environnement. En effet, le cadre de vie étant le milieu dans lequel l'homme vit, il a le devoir de l'entretenir.

Une lagune saine contribue à l'amélioration du cadre de vie de l'être humain. A Attécoubé, le constat est que la lagune est polluée.

Cette pollution s'explique par-là l'usage que la population en fait. La lagune est utilisée comme dépotoir et fosse septique, comme buanderie entre autre.

Les différents usages de la lagune par la population peuvent s'expliquée par le manque d'éducation environnementale de la population. Un agent de la Mairie dit « *les populations refus de se faire former sur la manière d'entretien des fosses septiques, sur la nécessité d'avoir un cadre agréable pour avoir une lagune saine* », le manque d'information et de sensibilisation. Un enquêté dit « *la lagune ne peut se polluer car elle coule* », le refus d'obéir aux règles un autre affirme « *les tuyaux des canalisations sont raccordés dans les caniveaux au vue et au su de tout le monde* », la faiblesse du ministère de tutelle, un autre explique que « *la mairie se rend complice parce qu'elle ne surveille par les constructions des maisons, elle ne regarde pas si ces maisons ont des fosses septiques ou non*».

Ces photos du quartier Sante 3 et de Boribana ci-dessous montrent un caniveau rempli de déchets solides et liquides ce déversant dans la lagune et des fosses septiques déversant les eaux usées dans le caniveau. Ces photos montrent comment la dégradation du milieu de vie entraine la pollution lagunaire.

Photo 4: Caniveau relié à la lagune



Source : Notre enquête-2018

Photo 5: Ralliement de fosse septique dans un caniveau



Source : Notre enquête-2018

I-2- LA POLLUTION DE LA LAGUNE

Les facteurs favorisant la pollution de la lagune s'expliquent par :

I-2-1- La responsabilité des pouvoirs publics

On n'entend pas par pouvoirs publics l'ensemble des autorités ou corps constitués titulaires du pouvoir d'imposer des règles ou de donner des ordres aux citoyens (dictionnaire le Grand Robert). Dans la commune d'Attécoubé, les pouvoirs publics sont incarnés par la Mairie qui a pour rôle de veiller au bon fonctionnement de la cité. Ce fonctionnement concerne plusieurs domaines tant au niveau social, économique et environnemental. Dans notre étude nous nous intéressons au niveau environnemental précisément de la protection de la lagune.

En tant que pouvoirs publics, la Mairie doit s'assurer de l'application des lois dans le cadre de la gestion de l'environnement spécialement la gestion de la lagune. La Mairie doit faire appliquer les arrêtés municipaux par la répression auprès de ceux qui refusent de respecter les lois, après qu'ils soient sensibilisés. Mais le plus souvent, cela ne se fait pas selon les dires d'un enquêté « *les lavandiers de la lagune payent des taxes à la Mairie alors qu'ils polluent* ».

Aussi dit un autre enquêté « *les coffres qui sont déposés au bord de lagune ne sont pas enlevés, quand ils sont remplis* ».

Un enquêté explique « *l'Etat est complice de la pollution de la lagune car il laisse les gens habités dans un endroit qui n'est pas autorisé* » un autre ajoute « *on paie impôt, et nos femmes paient ticket à la Mairie au marché, mais elle ne vient pas ramasser les ordures dans les marchés c'est pour cela qu'elles versent ça dans les caniveaux* ».

Photo 6: Ordures hors des coffres



Source : Notre enquête-2018

Ces ordures présentes sur la baie d'Abobo-doumé démontre que les pouvoirs publics ont du mal à assurer le ramassage des ordures et que les populations refusent d'obéir aux règles de salubrité.

I-2-2- L'insuffisance des moyens financiers et matériels et le rôle des acteurs

Les différents acteurs impliqués dans la gestion de la lagune se rejettent mutuellement la responsabilité de la pollution de la lagune. Selon un enquêté « la Mairie ne nous a pas donné de pouvoir auprès de la population donc on ne peut rien faire, ou si on agit c'est elle-même qui nous dénonce ». Un autre dit ceci « les ordures ne sont pas enlevées à temps et il n'y a pas assez de coffres dans les quartiers, ou il n'y a pas du tout ».

L'insuffisance de moyens financiers et de matériels est le principal obstacle à la gestion de la lagune. La Mairie qui est l'acteur principal dans la gestion de la lagune est confrontée à un déficit de budget, n'arrive pas à faire face à ses obligations, en plus la population est tellement grandissante qu'elle ne maîtrise pas la croissance. Les propos d'un agent de la mairie viennent étayer « nous

n'avons pas de moyens financiers pour lutter contre la pollution lagunaire, car elle demande beaucoup de moyens et en plus la pollution de la lagune incombe toutes les populations d'Abidjan ».

L'ONAD « nous nous occupons de l'assainissement dans le district d'Abidjan mais le raccordement collectif n'est pas obligatoire au réseau».

Ce qui implique que pour toute construction d'un habitat il faudrait que le propriétaire ait une autorisation et soit formé sur la construction des fosses septiques, car il n'existe pas assez de port de dépotage pour les boues de vidange.

En ce qui concernent les CGQ, ils n'arrivent pas à mener les activités par la faute de moyens financiers et de matériels. A ce propos Un enquêté explique « *notre travail est bénévole, les CGQ n'ont pas de budget et de crédibilité vers la population* », un autre enquêté dit ceci « *nous n'avons pas d'argent pour mettre en place nos actions de sensibilisation et nos idées ne sont pas soutenues pas la Mairie* »

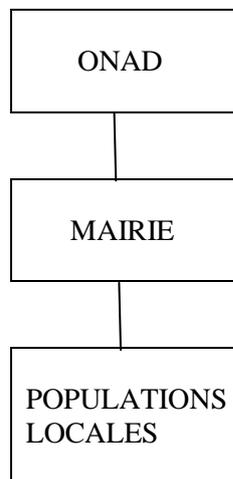
CHAPITRE II : STRATEGIES D'ASSAINISSEMENT DE LA LAGUNE EBRIE A ATTECOUBE

II-1- LES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA GESTION DE LA LAGUNE

Dans cette partie, il s'agit d'identifier les différents acteurs impliqués dans le processus de gestion de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé. L'analyse des résultats de l'enquête de terrain a permis d'identifier trois catégories d'actions à l'œuvre et s'inscrivant dans des logiques d'acteurs contradictoires. La structuration des rapports met en lumière des conflits latents et manifestes qui ont pour conséquence l'inefficacité dans ledit processus.

Dans le processus de gestion de la lagune d'Attécoubé se trouvent les différents acteurs qui interviennent dans cette gestion. Ce sont entre autres :

Figure 4: Les acteurs impliqués dans la gestion de la lagune



Source : Notre étude- 2018

Comment les acteurs sociaux interviennent-ils dans la gestion de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé ?

II-1-1- L'ONAD dans la gestion de la lagune Ebrié à Attécoubé

Crée par le décret n°2011-482 du 28/09/2011, l'ONAD a pour mission d'assurer l'accès aux installations d'assainissement et de drainage de manière durable et à coûts compétitifs, à l'ensemble de la population nationale. sa vision « c'est d'être un modèle d'entreprise publique nationale en Afrique dans le domaine de l'assainissement liquide engagé dans l'amélioration de la performance et au service de tous les bénéficiaires du secteur à l'horizon 2020 ».

En ce qui concerne les stratégies d'assainissement, ONAD axe ses stratégies autour de six points qui sont :

- planifier et réglementer le développement de l'assainissement et du drainage,
- assurer un appui à la mobilisation des ressources financières du secteur,
- réhabiliter et développer les infrastructures d'assainissement collectif et drainage,
- renforcer l'entretien et l'exploitation des infrastructures d'assainissement collectif et de drainage,
- améliorer la gestion de l'assainissement autonome,
- sensibiliser la population, renforcer les capacités des acteurs publics et privés et développer la coordination.

En ce qui concerne la commune d'Attecoubé, nous utiliserons pour notre analyse trois stratégies qui sont :

- planifier et réglementer le développement de l'assainissement et du drainage,
- réhabiliter et développer les infrastructures d'assainissement collectif et drainage,
- sensibiliser la population, renforcer les capacités des acteurs publics et privés et développer la coordination.

- **Planifier et réglementer le développement de l'assainissement et du drainage**

Le réseau d'assainissement de la ville d'Abidjan commence à Abobo et finit à Port-Bouet, elle traverse le quartier d'Attécoubé, avec un dépôt de traitement de ses eaux à Koumassi digue avant d'être déversé dans la mer pour éviter la pollution lagunaire. L'enquête affirme « *Les populations ont le choix soit entre le réseau collectif ou le réseau individuel. Le raccordement au réseau collectif est volontaire. Pour ceux qui se raccordent au réseau individuel, ils sont tenus de faire vidanger leurs fosses par des vidangeurs agréés pour l'enlèvement* »

Photo 7: enlèvement d'un réseau individuel



Source : Notre enquête-2018

Cette photo nous montre la vidange d'un réseau collectif d'assainissement effectué par l'ONAD.

Le transport et le dépotage des boues de vidange selon l'arrêté n°0009 du 03/03/2015 de l'ONAD (voir annexe 2). Les points de dépotage autorisés dans le district d'Abidjan sont :

- Port de dépotage de Biafra
- Point de dépotage du Zoo

- Point de dépotage de Yopougon

En plus un numéro vert est mis à la disposition de la population en cas de non-respect des mesures d'assainissement c'est le 22 50 80 50 opérationnel 24/24H.

II-1-2- La Mairie d'Attécoubé dans la gestion de la lagune Ebrié

Pour mieux gérer les problèmes d'assainissement et de pollution des eaux lagunaires, la Mairie a en son sein un service d'environnement dans la section du service technique.

En effet, ce service s'assure que les ordures ménagères sont enlevées au bord de la lagune pour éviter qu'elles soient déversées dans la lagune, comme indiqué sur la photo.

Photo 8: Ramassage des ordures au bord de la lagune



Source : Notre enquête-2018

La Mairie travaille en collaboration avec l'ONAD lors des aménagements des voies routières pour s'assurer que les caniveaux posés respectent les normes (Voir photo 9)

Photo 9: Construction un caniveau pour évacuation des eaux pluviales



Source : Notre enquête-2018

Un enquêté explique «*ce caniveau nous évitera des inondations* »

La commune d'Attécoubé dans sa majeure partie à un réseau autonome ou individuel à part la cité Fermond qui est connecté au réseau collectif. La plus part des fosses septiques débouchent dans la lagune par l'intermédiaire du caniveau centrale débutant Yopougon jusqu'à la lagune passant par Attécoubé. Un enquêté affirme « *Les vidangeurs n'ont pas accès aux fosses septiques des quartiers car il n'y a pas de route pour y accéder* ». Ces dits se vérifient par cette photo qui montre un quartier précaire d'Attécoubé où les camions de vidange ont du mal à circuler.

Photo 10: Un quartier précaire



Source : Notre enquête-2018

La Mairie a pris un arrêté municipale n°2018-06 du 29/06/2018 portant règlement de police en matière d'assainissement autonome dans la commune d'Attécoubé (voir annexe 3).

En définitive, nous constatons que les actions menées par la Mairie pour lutter contre la pollution de la lagune dans la commune d'Attécoubé ont du mal à porter car elle n'a pas de moyens financiers suffisants pour agir, et aussi elle ne fait pas appliquer toujours aux pollueurs les règlements en vigueur.

II-1-3- Les Populations locales dans la gestion de l'environnement à Attécoubé

Par les populations locales, il faut entendre les associations de quartiers, les ONG, les CGQ et autres groupes communautaires qui sont engagés dans la gestion des déchets ménagers et d'assainissement du cadre de vie. Cependant, ces structures sont engagées de façon délibérées ou volontaire.

En effet, les groupes sociaux viennent délibérément prendre part souvent aux activités de nettoyage des ordures, de balayage des rues et d'assainissement du quartier.

Ils vont même plus loin en s'attellant à la sensibilisation des populations sur la notion d'hygiène, sur les conséquences à relier les fosses septiques dans les caniveaux, et sur la conscience environnementale. Ils sensibilisent la population sur la nécessité de maintenir son environnement salubre, pour avoir une bonne santé, aussi la protection de la lagune en évitant de connecter les fosses septiques et de déverser les ordures dans la lagune.

Ainsi, l'action de sensibilisation sur l'environnement indique toute la nécessité d'œuvrer pour sa protection. Ce faisant, cette volonté délibérée des groupes sociaux de s'organiser et d'instruire les uns et les autres sur cette nécessité, justifie leur participation volontaire à la gestion de l'environnement à Attécoubé.

En un mot, la participation des populations locales est voulue. Autrement dit, elle n'est ni provoquée, ni encouragée.

Au-delà, aucune organisation commune ne régit la participation des groupes sociaux, et donc pas de répartition des tâches. A l'intérieur des associations, les CGQ ou les groupes également, les rôles ne sont pas répartis d'avance, c'est de façon simultanée et spontanée que les activités sont réalisées.

Photo 11: les ordures jonchant la baie lagunaire



Source : Notre enquête-2018

Les CGQ ne mènent pas pleinement leurs actions dans la commune. Ils sont limités dans leurs actions par la Mairie qui ne les accompagne pas et par les populations qui les rejettent car ils voient en eux des espions.

II-1-4- Bilan des interventions des acteurs

Au total, on retient que les acteurs intéressés par la gestion de la lagune Ebrié ne manquent pas à Attécoubé. Car, l'on n'ignore pas l'intérêt qu'elle comporte pour la survie des populations.

Cependant, les rôles sont disparates et non coordonnées. Chaque groupe d'acteur pour l'importance qu'il accorde à la lagune, s'engage comme il le peut pour la protéger. De telles formes d'actions amènent à s'interroger sur la nature des rapports des acteurs dans la gestion de la lagune Ebrié à Attécoubé

II-2- LE RAPPORT ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS

L'interactionnisme symbolique permettra d'analyser la relation qui se développe entre les différents acteurs. L'aspect théâtral est important car le jeu de rôle participe également à la symbolique et contribue à attirer la sympathie des populations. Elle explique également la dimension politique du Maire, en tant qu' élu local et acteur opportuniste. Mais, surtout, l'interactionnisme servira à mesurer l'impact que peu avoir la relation sur l'adhésion des populations à l'action publique locale.

II-2-1- Le rapport entre ONAD et les autres acteurs

Dans les stratégies de l'ONAD deux points concernent la collaboration avec les autres acteurs :

-Au niveau de la Mairie

II-2-1-1-réhabiliter et développer les infrastructures d'assainissement et de drainage

Au niveau de la commune d'Attécoubé, l'ONAD travaille en collaboration avec la Mairie pour réhabiliter et développer les infrastructures d'assainissement pour éviter que ces déchets se retrouvent dans la lagune pendant les saisons pluvieuses.

Un enquêté affirme « *c'est un ouf de soulagement pour nous* »

Photo 12: Curage d'un caniveau plein de déchet



Source : Notre enquête-2018

Comme le montre la photo ci-dessus, la Mairie avec la collaboration avec l'ONAD cure un caniveau dans un quartier d'Attécoubé.

Photo 13: Dragage de la lagune



Source Notre enquête-2018 :

-Au niveau de la Mairie et des CGQ

II-2-1-2- sensibiliser la population, renforcer les capacités des acteurs publics et privés et développer la coordination

ONAD en collaboration avec la Mairie et les CGQ sensibilise les populations sur la nécessité de ne pas salir les caniveaux et les réseaux collectifs nécessaire à la prévention de la pollution lagunaire

Photo 14: réseau collectif bouché



Source : Notre enquête-2018

Photo 15: caniveau plein d'ordure et des eaux usées



Source : Notre enquête-2018

Cette photo de caniveaux plein des déchets et d'eaux usées dans le quartier de Sante 3 nous montre la nécessité de la sensibilisation de la population. Un enquête se justifie *« nous déversons les eaux usées et les déchets dans la lagune parce que nous n'avons pas d'endroit où les mettre »*.

II-2-2- Le rapport entre la Mairie et les populations(CGQ)

La composition des bureaux des CGQ dépend des quartiers. Mais en moyen elle varie entre dix et vingt membres. Les CGQ sont les représentants de la Mairie auprès de la population. La sensibilisation des CGQ ne porte pas car selon les dires des présidents des CGQ *« nous ne sommes pas reconnu par la population parce que nous n'avons aucune carte qui nous identifie comme représentant la commune auprès d'eux et nos actions ne sont pas soutenues par la Mairie, nous n'avons pas de budget aussi »*.

Dans notre étude, l'ONAD, la Mairie et les populations au travers des CGQ sont les acteurs impliqués dans la gestion de la lagune dans la commune d'Attécoubé. Les rapports entre ces trois acteurs ont du mal à fonctionner, ainsi

que les relations et interactions qui existent entre eux. Aucun acteur n'assume pleinement sa tâche et responsabilité.

II-3- LE DYSFONCTIONNEMENT AU NIVEAU DES ACTIONS MENEES

Les discours produits par les différents acteurs s'inscrivent dans le processus de légitimation des actions tout en disqualifiant les acteurs engagés dans les mêmes logiques d'actions. Au de s'inscrire dans la synergie d'action des différents acteurs impliqués, on assiste sur le terrain à une autonomie des différents acteurs engagés. Il y a aussi des enjeux vis-à-vis. L'autorité publique qu'exerce la Mairie n'est qu'une autorité de fait. Pour le sociologue Erving GOFFMAN, « *la vie sociale est une sorte de théâtre, où les individus sont des acteurs qui endossent des rôles, différents selon les lieux où ils se trouvent. Le but du jeu est de faire bonne figure et de permettre à chacun de garder la face* » (GOFFMAN, E. 1974).

La communication est alors, d'après lui, faite d'un ensemble de « rituels d'interaction », de gestes, de mimiques et d'expressions verbales.

II-3-1- Au niveau social

Pour la population, l'hygiène environnementale au sein de la commune est uniquement du ressort de la Mairie. Ainsi, donc, nous sommes amenés à croire que les représentations des populations constituent en quelques sortes un frein à la salubrité publique.

Les populations d'Attécoubé ne semblent pas d'être satisfaites de l'action menée par la Mairie au niveau de la gestion de l'insalubrité. En réalité, en plus de ne pas « constater » de réalisations porteuses de changement par rapport au phénomène, elles estiment en pas être impliquées dans les décisions que prend la Mairie. Pourtant comme dit DURAN, « *l'institutionnalisation de l'action collective correspond à un monde dans lequel la régulation ne relève plus d'une solution unique et stabilisable, et où l'intégration par le haut se fait mal ou peu alors qu'elle s'opère de plus en plus par le bas* » (DURAN, P. 1996).

L'autre cause de dysfonctionnement du système de gestion des ordures est le manque de communication entre les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, et les usagers.

Face aux difficultés économiques, les populations accordent moins d'intérêt à la salubrité publique. Elles sont plutôt préoccupées par la lutte pour la survie donc par des questions économiques. Les ménages qui jettent les ordures dans les caniveaux, relient les canaux d'évacuation des eaux usées dans la lagune n'ont aucune pénalité. Les pré-collecteurs quant à eux sont exposés, car ils sont toujours en contact direct avec les ordures sans aucune protection. La rémunération reste insignifiante par rapport aux efforts exigés. Par manque de moyens financiers, la Mairie n'emploie plus d'agents pré-collecteurs dans l'exercice de sa tâche de gestionnaire d'ordures. Les pré-collecteurs quant à eux sont en nombre très insuffisants, travaillent de façon privée avec des matériaux rudimentaires (charrettes, brouettes...), utilisent de maigres moyens dans l'exercice de leur métier de ramassage d'ordures ménagères.

Aussi, les CGQ posent aussi un véritable problème au sein de la commune d'Attécoubé. Ceci signifie que la campagne de sensibilisation n'atteint pas son objectif qui est non seulement d'informer avec l'aide des structures mises en place, mais aussi de provoquer un changement de comportement au sein de la population. Alors, dans ces conditions, l'on peut s'interroger sur l'impact réel et la rentabilité sociale de ces campagnes de sensibilisation. Les actions menées auprès des populations se révèlent inefficace dans la mesure où la population affiche une indifférence face aux différentes campagnes de proximité et médiatiques.

II-3-2- Au niveau matériel

La Mairie d'Attécoubé souffre d'un manque de moyens matériels de travail et de moyens humains.

La société chargée de la collecte et de transport des ordures de la commune est aussi confrontée à ce problème. Elle est aussi confrontée à des difficultés de la non régularité de passage pour le ramassage des ordures ménagères, l'insuffisance de matériels technique et des problèmes financiers tout comme les autres prestataires.

Il ressort de ce qui précède que la gestion de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé donne lieu à des antagonistes entre les différents acteurs. Selon les acteurs en question, la responsabilité de la gestion de cette lagune est imputée à d'autres acteurs. En d'autres termes, les différents acteurs s'accusent mutuellement de la persistance de la pollution de cette lagune. Non seulement

les ménages disent ne pas être impliqués dans la gestion de la lagune et n'est point informés d'agents de sensibilisation sur le terrain, mais aussi, ils accusent les structures en charge de gestion des lagunes d'être incompetentes. Ces dernières, à leur tour, justifient les amoncellements d'ordures sur la baie lagunaire par l'insuffisance de moyens financiers dégagés par les acteurs institutionnels, aussi compte tenu du mauvais état des routes dans les quartiers. Les imprécisions notées sont source d'incompréhension de lutte d'influence, de contre-performance dans la gestion des eaux lagunaires. Aussi, avec la prise en main de la gestion de l'assainissement par l'ONAD, l'enquête de terrain a permis de révéler une contradiction entre les actions institutionnalisées et la pratique. Ce qui montre qu'il y a un quasi absence de gestion de la lagune.

CHAPITRE III : LES REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA LAGUNES EBRIE DANS LA COMMUNE D'ATTECOUBE

Dans cette partie, il s'agit d'expliquer de façon explicite les représentations que se font les enquêtés de la lagune Ebrié et sa gestion par rapport aux différents acteurs impliqués dans le processus de gestion. Cette représentation sociale des populations est issue des représentations idéologiques de façon générale. La théorie des représentations sociales, quant à elle, précise que le sujet et l'objet ne sont pas distincts, le sujet participant à la construction de l'objet en fonction de ses insertions sociales. Il n'y a pas de coupure entre l'univers extérieur et intérieur de l'individu(ou du groupe). L'objet est donc construit, non pas selon ses propriétés objectives, mais en fonction des caractéristiques des sujets sociaux qui se l'approprient au travers des communications qu'ils développent à son propos. Les groupes sont définis sur la base de leur communauté de représentations.

Denise GODELLET définit le concept de représentation sociale comme « *une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale. Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication ; la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal. En tant que telles, elles présentent des caractéristiques spécifiques au plan de l'organisation des contenus, des opérations mentales et de la logique. Le marquage social des contenus ou des processus de représentations est à référer aux conditions et aux contextes dans lesquels émergent les représentations, aux communications par lesquelles elles circulent, aux fonctions qu'elles servent dans l'interaction avec le monde et les autres* ».

Pour cette étude, la théorie des représentations sociales servira à analyser trois éléments importants à savoir la communication entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des déchets ménagers d'une part, d'autre part, dans la gestion de la lagune Ebrié puis les populations, la façon avec laquelle les populations d'Attécoubé interviennent dans le processus de gestion. Elle aidera à saisir comment elles se positionnent dans leur environnement afin de le maîtriser. Cette théorie servira, par ailleurs, à dégager le geste commun qui

permet de définir l'identité du groupe et de guider les comportements de celui-ci.

Les pratiques d'hygiène sont liées à la perception des populations à la notion d'hygiène, d'insalubrité et aussi à la relation qu'elles établissent avec leur environnement. Elle est basée sur le contenu, des images, des informations ; des croyances et valeurs, des opinions et normes qui influencent les attitudes et comportement des populations vis-à-vis de la gestion de cette lagune.

Pour la population, l'hygiène environnementale et surtout celle de la gestion des déchets ménagers au sein de la lagune d'Attécoubé incombe uniquement la Mairie. Ainsi donc, nous sommes amenés à croire que les représentations des populations constituent en quelques sortes un frein à la salubrité publique. Pour certains enquêtés, sachant même que les ordures sont sources de maladies trouvent que les ordures ne constituent pas de danger véritable mais juste un élément gênant ou un moyen de protection contre la lagune. Pour d'autres la présence des ordures est source de nuisance. Nous pouvons dire que les attitudes des populations par rapport aux ordures, aux ralliements des canaux d'évacuation des eaux usées directement dans la lagune s'expriment par les actes, les gestes qu'elles posent. En un mot, ces attitudes sont personnelles, familiales et collectives. Aussi, il faut dire que le manque d'éducation au respect de l'environnement, de la chose publique ainsi que de la négligence sont à l'origine de cette situation susceptible de provoquer la dégradation du cadre de vie et même de la pollution de cette lagune.

Nous pouvons retenir que le rapport à la lagune d'Attécoubé est divergent selon que l'on se situe à tel ou tel autre niveau du corps social. Selon les acteurs en questions, la responsabilité de la gestion de la lagune Ebrié d'Attécoubé est imputée à d'autres acteurs. En d'autres termes, les différents acteurs s'accusent mutuellement de la persistance de la pollution de la lagune Ebrié dans la commune d'Attécoubé.

III-1- LES DIFFERENTS PERCEPTIONS DE LA LAGUNE EBRIE DANS LA COMMUNE D'ATTECOUBE

III-1-1- La lagune perçue comme des fosses septiques et dépotoir d'ordure

Les fosses septiques sont des trous creusés dans le sol et aménagés pour recevoir les eaux usées et matières fécales (le dictionnaire le petit ROBERT). La lagune est un lieu où les habitants d'Attécoubé déversent les ordures ménagères au bord de la lagune. A ce sujet, un enquêté d'Abobo-doume dit ceci : *« il n'y a pas de coffres à ordures, donc nous jetons les ordures au bord ou dans la lagune »*.

Photo 16: les ordures hors des coffres



Source : Notre enquête-2018

Elles relient les fosses septiques directement pour l'évacuation des eaux usées et des déchets solides. Les populations de santé 3 *« notre quartier avait des routes avant, mais avec la situation du pays, les déplacées, se sont installées dans notre quartier et ont occupés les espaces publics, les routes. Les camions de vidange ne peuvent plus arrivés dans les maisons pour vider les puits perdus »*, un autre renchérit : *«on a informé la Mairie sur la situation, et ensemble on a décidé de*

relier les puits perdus dans le caniveaux pour éviter que l'eau sale coule dans le quartier ».

Photo 17: des fosses septiques reliées dans le caniveau centrale



Source : Notre enquête-2018

Cette représentation de la lagune comme fosses septiques et dépotoir par la population est une solution pour eux d'améliorer leur cadre de vie.

III-1-2-La lagune perçue comme un danger

Selon le dictionnaire LAROUSSE, un danger est une menace de la sûreté, de l'existence de quelque chose ou de quelqu'un. Ici, la lagune se transforme pendant les saisons de pluie, en un nid de moustique à cause des déchets laissés par les populations dans les caniveaux et bordure de la lagune. Un enquêté affirme « *quand il pluie, nous et nos enfants tombons beaucoup malade* ».

Aussi, pendant la saison sèche, la lagune tarie et les déchets laissés sur la baie deviennent des nids de moustiques.

Un enquêté de locodjro le confirme en disant « *y'a beaucoup de diarrhée, et de palu* ».

Photo 18: Etat de la lagune pendant la saison sèche



Source : Notre enquête- 2018

En sommes, la pollution de la lagune quelle que soit les saisons est un danger pour les populations riveraines.

III-1-3- La baie lagunaire utilisée comme une usine

Une usine est un établissement de la grande industrie destinée à la fabrication d'objet ou de produits, à la transformation de matière première etc. La lagune est un endroit qui offre aux habitants de la baie d'exercer leur activité économique notamment les fabricants d'attiéké à Abobo-doumé, les pêcheurs et en autres les fumeuses de poissons. En effet elles déversent les eaux usées du manioc directement dans la lagune, les pêcheurs et les fumeuses de poissons déversent aussi les débris de poissons dans la lagune. Elles utilisent cette eau aussi pour le lavage et la cuisson de l'attiéké. Une des fabricantes de l'attiéké dit « *au bord nous avons l'eau à coté de nous, et l'endroit est grand, y'a pas de place à la maison* ». Une autre affirme que « *en plus on verse les peaux de manioc dans la lagune, pour ne pas que les mouches restent là-dessus et envoyer des maladies dans le village*» un pêcheur dit « *le poisson vient de l'eau, c'est normale qu'on le lave dans la lagune* ».

Ces représentations que les pêcheurs, fumeuses de poisons et fabricantes d'attieké ont de la lagune la rendre vulnérable car sans le savoir ces acteurs contribuent à la pollution lagunaire au profit de leur gains, et leur manque de conscient environnement et en voulant éviter des maladies.

Photo 19: un poisson en décomposition sur la baie lagune d'Abobo-doumé



Source : Notre enquête- 2018

Photo 20: les fumeuses de poissons au bord de la lagune



Source : Notre enquête- 2018

III-1-4- La lagune perçue comme buanderie

Selon le dictionnaire FRANCAIS, une buanderie est une pièce, un endroit où l'on fait la lessive ou le linge peut sécher, être entreposés ou être repassé.

Les lavandières et lavandiers prennent la lagune Ebrié pour un lieu de buanderie. En effets, après la collecte des vêtements sales de leur client, ils se dirigent tous en bordure de la lagune pour les lessives. Ils lavent les vêtements avec toutes sortes de détergent et cela pollue la lagune Ebrié. Pour un des enquêtés d'Attécoubé 3 « *ceci leur évite de payer l'eau comme dans les blanchisseries, ils ont a assez d'espace pour sécher les vêtements* ».

Photo 21: les lavandiers en activités



Source : Notre enquête-2018

Cette représentation de la lagune comme une buanderie par la population révèle que ces populations n'ont pas de sensibilisation et de conscience environnementale.

III-2- PROPOSITION DE CONSERVATION ET D'ASSAINISSEMENT DE LA LAGUNE EBRIE A ATTECOUBE

Compte tenu de l'état avancé de la pollution de la lagune Ebrié dans le district d'Abidjan en général et dans la commune d'Attécoubé en particulier des propositions de conservation et d'assainissement de cette lagune sont les suivantes :

- Au niveau de l'Etat, il faut :
 - ❖ Redéfinir les stratégies de gestion de la lagune
 - ❖ Le raccordement au réseau collectif doit être obligatoire et à des coûts moins excessifs
 - ❖ Toute construction d'habitat doit être inspectée par les autorités de tuteur
 - ❖ Appliquer les sanctions en vigueur en cas de pollution de la lagune
 - ❖ Viabiliser les quartiers avant la vente des terrains

- Au niveau de la Mairie, il faut :
 - ❖ Toute construction de fosses septiques doit faire l'objet inspection par les services d'hygiènes
 - ❖ Toutes activités nuisible à la lagune doivent être interdire au bord de celle-ci
 - ❖ Promouvoir les activités pouvant favorisées la conservation de la lagune
 - ❖ Allouer une aide financière aux CGQ dans leurs tâches
 - ❖ Interdire les installations anarchiques

- ❖ Eduquer, sensibiliser les populations sur les bienfaits d'une lagune saine
- Au niveau de la population, il faut :
 - ❖ Avoir une conscience environnementale
 - ❖ Respecter l'environnement
 - ❖ Eviter de jeter les ordures et les eaux usées dans la lagune par l'intermédiaire des caniveaux
 - ❖ Respecter les lois et règles environnementales

CONCLUSION GENERALE

En abordant le thème de notre étude, nous ambitionnons de déterminer, au regard de la situation de pollution avancée des eaux lagunaire au sein des villes et commune de Côte d'Ivoire, les facteurs permettant d'appréhender la crise environnementale dans la commune d'Attécoubé et saisir les logiques et stratégies de la gestion environnementale. En effet, vue la pollution de la lagune Ebrié perceptible par la présence d'ordures sur la baie lagunaire, les ralliements des canaux d'évacuation des eaux usées à la lagune, il a été question de savoir ce qui explique cette pollution dans cette localité.

Ainsi, à travers l'étude de cette lagune, nous avons pour objectif d'une part d'identifier le rôle des acteurs afin de connaître si le processus de mise en œuvre des actions d'assainissement est effectué. D'autre part, il s'agissait pour nous d'analyser les rapports existant entre les acteurs.

L'étude a permis de confronter nos hypothèses de recherche à la réalité du terrain et de tirer des leçons. En effet, au vu de nos enquêtes, il ressort que dans la commune d'Attécoubé, la Mairie à travers son service technique est acteur principal dans la gestion de l'assainissement. Par ailleurs, on note quelques volontés manifestes à travers des ONG, des associations de quartiers et des populations.

Cependant, les rapports entre les acteurs dans la gestion d la lagune Ebrié ne sont pas solides voire ils sont conflictuels. Des relations conflictuelles manifestes par des contestations, des conflits, des refus de soumettre aux consignes etc...

Il incombe à la Mairie en tant que structure représentant l'Etat de veiller à la consolidation des relations entre les différentes parties et l'organisation et la

coordination des différentes actions menées dans le cadre de l'assainissement entreprise par les parties prenantes.

En outre, il n'existe pas de concertation entre acteurs dans le processus de la mise en œuvre des actions d'assainissement à Attécoubé. Chaque acteur élabore son programme, et les met en œuvre selon ses possibilités. Il n'existe pas de coordination, de planification, de suivi ni de contrôle des différentes activités. Cet état de fait fragilise la gestion et impact négativement les actions entreprises par la Mairie. Car la pollution de la lagune dans cette localité est la preuve de l'inefficacité dans la gestion. Le rôle de la Mairie serait donc de planifier, de superviser et de suivre les différentes actions entreprises. Autrement, il s'agit de veiller à la définition des rôles de chaque acteur. Qui doit faire quoi, qui fait quoi, à quel moment doit-il le faire, où et quand, comment doit-il le faire etc...

De tout ce qui précède, il faut noter que notre première hypothèse les actions menées par ces populations au sein de la lagune est vérifiée.

Quant à la deuxième et troisième hypothèse selon lesquelles la pollution de la lagune Ebrié à Attécoubé est liée aux stratégies qui structurent sa gestion est aussi vérifiée. En effet, les populations ont des perceptions différentes quant à la lagune et à sa protection. Pour la plus part des enquêtes, la lagune, c'est un don de Dieu intarissable, une source de vie. Pour d'autres, ils estiment que l'Etat à travers la Mairie est le responsable absolu de la question environnementale. Pour ce faire, il doit être le gestionnaire des eaux lagunaires.

Pour d'autre par contre, l'Etat par la Mairie est certes le premier responsable des problèmes environnementaux, mais il doit être soutenu par toutes les composantes notamment les populations locales. Autant d'idées et d'opinions qui justifient certains comportements qui ne sont pas pris en compte par les gestionnaires vues l'absence de communication et d'implication des populations.

Il convient, de tenir compte de leurs représentations, leurs points de vue sur la question, leurs propositions s'avèrent déterminantes à la réussite d'une action, d'un programme ou d'un projet. Et cela ne peut être possible qu'à travers la communication, par des échanges, des partages, des informations, des débats, des sensibilisations etc... un véritable dialogue permettra de situer les responsabilités, d'attirer la sonnette d'alarme et parvenir aux changements des comportements.

Par ailleurs, il ressort que la Mairie n'implique suffisamment pas les populations. Bien plus, les sollicitations de celle-ci à travers les quelques volontés restent bien des cas sans suite. En effet, pour pouvoir atteindre ses objectifs, la Mairie ne doit en aucun cas dépasser les populations qui sont les premiers concernés par la question. Il revient donc à la Mairie de se décharger en s'approchant plus de la population.

Somme toutes, après une décennie de mise en œuvre de la politique de décentralisation, tout semble indiquer que la théorie du développement local participatif, basée sur l'approche de la communication pour le développement, reste encore à parfaire dans cette commune. Malgré l'option prise par l'Etat ivoirien en optant pour l'approche du développement conduit par les communautés, qui vise une gestion intégrée des projets de développement, à savoir la prise en compte de l'environnement du projet, l'implication des acteurs locaux dans l'ensemble du processus, la mise en place d'un système efficace de communication, le transfert des compétences aux ressources humaines locales, etc. , des insuffisances subsistent de part et d'autre.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abric, J-C. (2003). *Méthodes d'étude des représentations sociales*, ramonville saint Agru : Ères

Abric, J-C. (1994). *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF

Adingra, et al (2011). *Pollution en lagune Ebrié et ses impacts sur l'environnement et les populations riveraines*, C.R.O, Côte d'Ivoire.

Bamba, T. (2014). *Stratégies d'adaptation des populations à l'épreuve de la pollution lagunaire : cas du village d'Adjahui dans la commune de Port-Bouet*, mémoire de Master, U.F.H.B

Berron, H. (1997). *Document de travail sur le schéma national*

Calegari, S. (1990). *Programme anti-polluant pour la lagune d'Abidjan*

Colcanap, M. (1982). *L'assainissement de la ville d'Abidjan : évaluation recommandation propositions d'alternatives, rapport d'expertise*, octobre 1981 janvier 1982.

Crozer, M. (1994). *Journal de genèse et gazeuse de Lausanne*

Dejaux, C. (1988). *La pollution des eaux continentales africaines, expérience acquise situation actuelle et perspective*, édition ORSTON, Paris, n°213

Dufour, P. (1982). *Étude de faisabilité de la mise en place d'un réseau national d'observation de la qualité de l'eau lagunaire et marin en Côte d'Ivoire*, R .N.O.C.I

DURAN, P., THOEINIG, J.C.(1996), *l'état et la gestion publique territoriale*, in revue française de science politique, volume 46, N°4, P. 582

Durand, J.R. (1992). *L'instabilité physique, facteur d'organisation et de structuration d'un écosystème tropical saumâtre peu profond, la lagune Ebrié. Vie et Milieu*, Abidjan (Côte d'Ivoire), 42(2) 73-93

Doise, W. (1992). *L'ancrage dans les études sur les représentations sociales*. Bulletin du psychologue, 45(405), 189-195

Durkheim, E. (1991). *les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, le livre de poche

Ferreol, G. (1991). *Dictionnaire de sociologie*

Gbale, D. (2011). *Problématique de l'assainissement à Abidjan l'exemple de la commune d'Abobo*, mémoire de master, U.F.H.B.

GOFFMAN, E. (1974). « *Perdre la face ou faire bonne figure* » in *les rites d'interaction*, les éditions de minuit, Paris, P. 7-42

Grawitz, M. (2007). *Lexique des sciences sociales*, 7^{ème} édition, Dalloz

Jodelet, D. (1997). *Représentation sociale : phénomène, concept et théorie*, in psychologie sociale, sous a direction de S. Moscovi Paris, PUF, le psychologue

Marchand, et al (1985). *Détermination de la pollution chimique (hydrocarbure, organochlorés, métaux) dans la lagune d'Abidjan (Côte d'Ivoire) par l'étude de sédiments*, océanogr. trop. , 20(1)

Metongo, B.S. (1991). *Concentration des métaux toxiques chez les huitres de mangrove en zone urbaine lagunaire d'Abidjan, Côte d'Ivoire*, in : journal Ivoirien d'Océanologie et de Limnologie

Moscovici, S. cité par Fischer, G.N. (1996). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod, P. 125

Onibokun, A. G. (2002), *la gestion des déchets urbains. Des solutions pour l'Afrique*, CDRI/ Edition Karthala, Paris 2002

Quivy, R. et Campenhoudt, L. V. (1995). *Manuel de recherche en science en sciences sociales*, Dunod, 2^{ème} édition, Paris

Toure, M. (2003). *état de pollution de la lagune*, Fraternité matin, du 16 mars, n°51477

Tuo, P. (2007). *Assainissement et gestion de l'environnement dans la commune d'Adjamé : le cas de Williansville*, Mémoire de maîtrise, Université de Cocody, Abidjan, IGT

ANNEXES

I- ANNEXE ADRESSE AUX ENQUETES

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ À MAIRIE D'ATTÉCOUBE

- 1- Que faites-vous pour amener les populations à préserver la lagune ?
- 2- Comment se fait l'enlèvement des ordures ménagères et des eaux usées dans la commune ?
- 3- Existe-t-il une politique communale pour lutter contre la pollution de la lagune ?
- 4- Existe-t-il un plan d'assainissement des eaux usées et de protection de l'environnement lagunaire dans la commune ?
- 5- Quelle politique de gestion des ordures avez-vous mise en place
- 6- Existe-t-il une collaboration entre la mairie et d'autres organismes de lutte contre la pollution des eaux ?

Si oui à quel niveau se situe la collaboration ?

- 7- Qu'attendez-vous concrètement du ministre de l'environnement ?
- 8- Quelles mesures une mairie peut prendre pour lutter contre la pollution de la lagune ?

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX CGQ DE QUARTIER
D'ATTECOUBÉ

- 1- Depuis combien de temps vivez-vous à Attecoubé ?
- 2- Comment jugez-vous l'état de la lagune de la ville d'Abidjan ?
- 3- Comment jugez-vous l'état de la lagune de la commune d'Attecoubé ?
- 4- Existe-t-il des communes où l'état des eaux est moins pollué.

Si oui lesquelles

- 5- Êtes-vous une fois rendu à la mairie pour décrire la pollution de la lagune?

Si non pour quoi ?

- 6- Où sont déversées les eaux usées ?
- 7- Que représente la lagune pour vous ?
- 8- Avez-vous déjà vu des gens qui jettent les déchets dans les eaux lagunaires ?

Si oui quel a été votre réaction?

- 9- Qu'est-ce qui poussent les gens à se servir de la lagune comme dépotoir ?
- 10 - Comment jugez-vous un tel comportement ?
- 11 Pensez-vous que la situation est aussi importante pour qu'elle suscite une attention particulière ?

Si oui pourquoi ?

- 12 Savez-vous les dangers de la pollution lagunaire ?

Si oui lesquels ?

- 13 Quelles mesures une population peut prendre pour lutter contre la pollution de la lagune ?
- 14 Seriez-vous consentent à un programme de lutte contre la pollution de la lagune dans votre commune si on vous le demande ?
- 15 Qu'attendez-vous concrètement de la mairie et du ministère en ce qui concerne la pollution de la lagune ?
- 16 Quelle solution préconiseriez-vous pour une question durable des déchets solides et liquides dans la commune ?
- 17 Que doivent faire les élus locaux et l'État pour une meilleure gestion de la lagune ?
- 18 Quel comportement vous en tant que population deviez-vous adopter pour lutter contre la pollution de la lagune ?

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE A L'ONAD

- 1- Qu'est-ce que ONAD et quels sont ses objectifs ?
- 2- Quelles sont les mesures prises par ONAD pour atteindre ses objectifs ?
- 3- Quel est le rapport entre l'assainissement d'Attecoubé avec la pollution de la lagune Ebrié ?
- 4- Les eaux usées sont déversées directement dans la lagune sans être traité ?
Qu'en pensez-vous ?
- 5- Comment sont traitées les eaux usées ? où sont traitées ces eaux usées ?
- 6- Les fosses septiques des habitations sont reliées dans les caniveaux.
Qu'en pensez-vous et quelles sont les mesures prises pour y remédier ?

- 7- Quelles sont les mesures mises en place pour lutter contre la pollution lagunaire ?
- 8- Quelles sont les mesures prises contre les populations qui ne respectent pas les règles d'assainissement ?
- 9- Quelles sont les stratégies menées par ONAD dans le district d'Abidjan en général et à Attecoubé en particulier ?
- 10- Existe-t-il une collaboration avec la mairie d'Attecoubé ?
- 11- A quel niveau se situe cette collaboration ?



ARRETE MUNICIPAL N°2018-06 /C.AT/SG du 29 JUIN 2018

PORTANT REGLEMENT DE POLICE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT
AUTONOME DANS LA COMMUNE D'ATTECOUBE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ATTECOUBE

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 1804-03-07 du 17 Mars 1804 reprise par le code civil ivoirien du 7 octobre 1964 ;
- Vu la loi n° 78-07 du 9 janvier 1978, portant Institution des Communes de plein exercice en Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 portant statut de la Ville d'Abidjan ;
- Vu la loi n°96 du 03 octobre 1996 portant code de l'Environnement ;
- Vu la loi n°2003-208 du 07 juillet portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscale et domanial des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2014-451 du 05 Août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu le décret n° 82-141 du 27 janvier 1982, déterminant les modalités de fonctionnement des Conseils Municipaux, du Conseil de la Ville d'Abidjan et des Commissions créées par ces Conseils ;
- Vu le décret n° 82-1093 du 24 novembre 1982 portant régime financier et comptable des Communes et de la Ville d'Abidjan ;

*Vu et
la fin*

Vu l'arrêté n° 258/MEMIS/DGDDL/DTA du 12 septembre 2013, portant constatation des résultats de élections des Maires et Adjoints aux Maires des Communes de Côte d'Ivoire ;

ARRETE :

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 :

Tous les habitants de la Commune d'Attécoubé et/ou les personnes y exerçant des activités sont responsables de la promotion de l'hygiène de la commune en général et de celle de leur cadre de vie en particulier.

Article 2 :

Il est interdit de :

- construire des habitations sans installations d'assainissement autonome dans les zones non couvertes par le réseau collectif ;
- uriner et déféquer à l'air libre ;
- construire des installations d'assainissement autonome (fosse septique, puits perdus et latrines à fosse) sur le domaine public ;
- laisser couler les eaux usées des fosses septiques et des puits perdus dans les concessions et sur la voie publique ;
- déverser les eaux de douches, de lavage de vaisselles et de lessive sur la voie publique ou dans les cours d'eau ;
- déverser des boues de vidange hors de la zone de dépotage ;
- faire des vidanges manuelles de fosses septiques ;
- faire des branchements sur le réseau d'eau pluviale ;
- faire des branchements sur le réseau d'eaux usées sans autorisation préalable de l'autorité compétente ;
- emprisonner des ouvrages d'assainissement ou de colonisation des servitudes ;

TITRE 2 : RESPONSABILITES DES MENAGES

Article 3 :

Il est fait obligation à chaque propriétaire immobilier d'observer la mise en place d'installations d'assainissement autonome dans sa propriété ;

Article 4 :

Le dimensionnement des installations d'assainissement autonome doit tenir compte de la taille du ménage ;

Le nombre de cabines doit également tenir compte du nombre de ménages.

Article 5 :

La vidange et le curage des fosses septiques et des puits perdus incombent au bailleur ou au propriétaire (conformément à l'article 1756 du code civil ivoirien).

TITRE 3 : CONTRAINTES

Article 6 :

La vidange et le curage doivent être effectués par des opérateurs professionnels.

Article 7 :

Tout propriétaire immobilier qui ne vidange pas sa fosse septique débordante peut y être contraint par les services municipaux compétents.

Tout propriétaire immobilier qui ne dispose pas d'installations d'assainissement autonome sera contraint par les services municipaux compétents.

Article 8 :

Il est fait obligation à tout opérateur de boues de vidange de se doter d'équipements adaptés.

Les opérateurs de vidange ont obligation d'effectuer le dépotage dans les centres autorisés.

TITRE 4 : CONTRAVENTIONS

Article 9 :

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté contenues dans les titres 1 et 3 est passible de paiement d'une contravention allant de 5000 FCFA à 50.000 FCFA et mise en demeure de corriger le dysfonctionnement dans un délai de 72 heures.

En cas de non-respect de la mise en demeure, la Mairie se donnera tous les moyens légaux aux fins de saisir les loyers du propriétaire pour réparer le préjudice.

Le Maire se réserve également le droit de poursuivre au plan pénal le bailleur ou le propriétaire.

Article 10 :

Le paiement de la contravention se fera dans les caisses de la régie financière de la Mairie.

Titre 5 : DISPOSITIONS FINALES

Article 11 :

Les services techniques mettront à la disposition des intéressés, toutes les informations et réglementations en matière d'installations d'assainissement autonome et de services sécurisés de vidange.

Article 12 :

Le Secrétaire Général, le Directeur des Services Techniques, le Directeur des Services Financiers, le Commandant de la police Municipale, les Commissaires de police, le Commandant de la Brigade de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

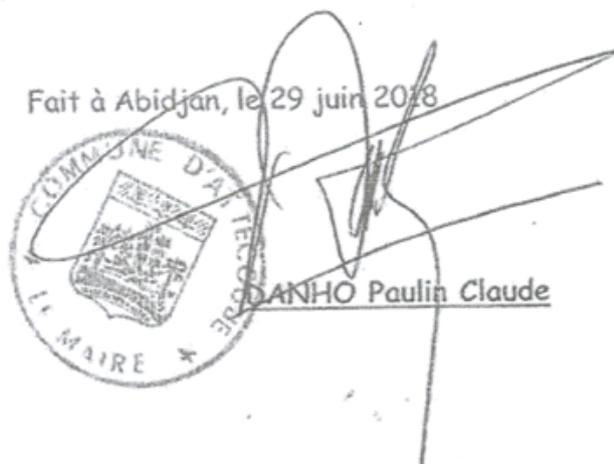
Article 13 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

-Ministère Intérieur (DGDDL)	1
-Préfecture d'Abidjan	1
-Trésorière Principal	1
-Tous services	1
-Int - Dos - Reg - Chrono	4

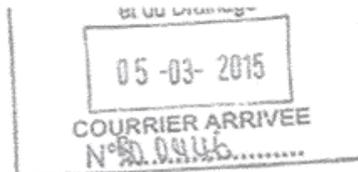
Fait à Abidjan, le 29 juin 2018



DANHO Paulin Claude



MINISTRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'URBANISME



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Arrêté n° **E0009** /MCLAU/CAB/du **03 MARS 2015** instituant l'Agrément pour l'enlèvement, le transport et le dépotage des boues de vidange organiques et biodégradables issues des installations d'assainissement non collectif.

Le Ministre de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2011-482 du 28 décembre 2011 portant création et organisation de la Société d'Etat dénommée Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) ;
- Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances, tel que modifié par le décret n° 2013-784 du 19 novembre 2013 ;
- Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2013-505 du 25 juillet 2013, n° 2013-784, n° 2013-785, n° 2013-786 du 19 novembre 2013 et n° 2014-89 du 12 mars 2014 ;
- Vu le décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013 portant attribution des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 ;
- Vu le décret n° 2014-515 du 15 septembre 2014 portant organisation du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme ;
- Vu le procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration de l'ONAD en date du 22 novembre 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est institué UN AGREMENT POUR L'ENLEVEMENT, LE TRANSPORT ET LE DEPOTAGE DES BOUES DE VIDANGE ORGANIQUES ET BIODEGRADABLES ISSUES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Article 2 : L'agrément pour l'enlèvement, le transport et le dépotage des boues de vidange organiques et biodégradables issues des installations d'assainissement non collectif est délivré à toute entreprise ou groupement d'entreprises, exerçant cette activité sur le territoire national, pour une durée de deux (02) ans renouvelable.

- Article 3 :** L'Agrément est délivré par le Ministre en charge de l'assainissement et du drainage.
- Article 4 :** L'agrément d'enlèvement, de transport et de dépotage des boues de vidange des est délivré après avis de la commission d'agrément présidée par le représentant du Ministère en charge de l'assainissement et du drainage.
- Article 5 :** Le Ministère en charge de l'assainissement et du drainage transmet à l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) tous les agréments délivrés. L'Office dresse la liste des agréments délivrés, la tient à la disposition du public et la publie dans le journal d'annonce légale.
- Article 6 :** L'agrément est individuel et ne peut être cédé à un autre opérateur de vidange.
- Article 7 :** L'agrément accordé peut être retiré à son bénéficiaire en cas de non-respect du cahier des charges de l'opérateur de vidange, contenu dans le dossier de demande d'agrément.
Il peut également être retiré pour faute grave constaté dans l'exercice de la profession ou à la suite d'une condamnation pénale par les tribunaux conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 02 août 1999, et notamment pour :
- faux et usage de faux en écriture privée, de commerce ou de banque ;
 - vol, recel, escroquerie, abus de confiance, extorsion de fonds, valeur ou signature, délits punis des peines de l'escroquerie, abus de confiance ou de banqueroute ;
 - infraction à la législation et la réglementation sur les stupéfiants ;
 - détournements de deniers publics.
- Article 8 :** Il est créé une commission d'agrément pour l'enlèvement, le transport et le dépotage des boues de vidange organiques et biodégradables issues des installations d'assainissement non collectif.
- Article 9 :** La commission d'agrément a pour mission d'examiner et de donner un avis sur les dossiers de demande d'agrément adressés au Directeur Général de l'ONAD pour l'obtention de l'agrément pour l'enlèvement, le transport et le dépotage des boues de vidange organiques et biodégradables issues des installations d'assainissement non collectif.
De façon spécifique, la commission est chargée de :
- vérifier la recevabilité du dossier qui doit comporter l'intégralité des pièces ;
 - procéder à l'évaluation des dossiers de demande d'agrément conformément aux dispositions du cahier des charges de l'opérateur de vidange ;
 - vérifier la légalité de l'existence de l'Entreprise ;
 - vérifier la qualité et l'effectif du personnel de l'Entreprise ;
 - vérifier la qualité et le nombre de matériels techniques de l'Entreprise ;
 - vérifier l'expérience de l'Entreprise pour les prestations similaires ;
 - faire une proposition d'attribution d'agrément à soumettre au signataire ;
 - dresser pour chaque séance, un rapport d'ouverture, d'analyse et de jugement des dossiers.
- Article 10 :** La commission d'agrément est composée comme suit :
- le représentant du Ministère en charge de l'Assainissement (Président) ;
 - le Directeur Général de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage ou son représentant (membre) ;

- le responsable de l'Assainissement Autonome de l'ONAD ou son représentant (rapporteur) ;
- le représentant du Ministère en charge de la Santé (membre) ;
- le représentant du Ministère en charge de l'Environnement (membre) ;
- le représentant du Ministère en charge des collectivités territoriales (membre).

Article 11 : Mission du rapporteur de la commission

Le rapporteur de la commission est chargé de :

- rédiger le procès-verbal de délibération de la commission d'attribution d'agrément et
- coordonner les activités de la commission.

Article 12 : Les membres de la commission d'agrément sont nommés par arrêté du Ministre en charge de l'assainissement et du drainage sur proposition de leurs Ministres ou des autorités dont ils relèvent.

Article 13 : La commission se réunit sur convocation de son Président tous les trimestres ou en cas de besoin et délibère à la majorité de ses membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres et ont un caractère confidentiel.

Les réunions sont sanctionnées par des procès-verbaux signés et paraphés par tous les membres présents. Les procès-verbaux mentionnent la décision de la commission.

Article 14 : Le dossier de demande d'agrément est à retirer dans les locaux de l'ONAD, sis à Cocody, Deux Plateaux Vallons, intersection Rue des Jardins et Rue L95, face à l'Agence Ecobank.

Article 15 : Les dossiers de demande d'agrément sont adressés au Directeur Général de l'ONAD en six (06) exemplaires.

Article 16 : La composition du dossier de demande d'agrément comprend :

- un sommaire pour indiquer les documents insérés au dossier de demande ;
- un formulaire renseigné à retirer auprès de l'Office ;
- une photocopie de l'acte de création de l'Entreprise ;
- une copie des statuts et règlement intérieur de l'Entreprise ;
- une attestation de domiciliation de compte bancaire ;
- l'attestation de régularité fiscale (impôts) datant de moins de trois (3) mois ou la déclaration fiscale d'existence (pour les nouvelles entreprises) ;
- l'attestation de régularité sociale (CNPS) ;
- l'adresse postale et téléphonique fixe du siège ;
- un extrait du registre de commerce ;
- un plan de situation géographique précise du siège de l'entreprise ;
- la liste et le type de camions conformes à la vidange des installations d'assainissement non collectif (y compris les systèmes d'aspiration et de refoulement) et les pièces justificatives (cartes grises ; patentes de transport, assurances, vignettes, photographies des camions) ;
- une pièce attestant l'identité du représentant légal de l'entreprise (nom et prénoms, nationalité, fonction et adresse) ;
- une procuration légalisée donnant pouvoir au représentant de l'entreprise ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois du représentant légal de l'entreprise ;

- l'extrait de vaccination du personnel ;
- la liste du personnel (permanent ou contractuel avec nom, prénoms, nationalité et emploi) ;
- les références techniques de l'Entreprise pour les prestations similaires des trois dernières années d'exercice (bordereaux de suivi de vidange ou de déversement, reçus de paiement de taxe communale d'hygiène ou de stationnement).

Article 17 : Le Directeur Général de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié partout où besoin sera.

Abidjan le 03 MARS 2015



Mamadou SANOGO

Ampliations:

Tous les ministères	36
Dir CAB/MCLAU	01
DG ONAD	01
Préfets	01
Toutes les directions régionales du MCLAU	01
Entreprises de vidange	10
JORCI	01
Chrono	01

TABLE DE MATIERES

SOMMAIRE	III
RESUME.....	IV
ABSTRACT	V
AVANT- PROPOS ET REMERCIEMENTS.....	VII
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
LISTE DES FIGURES.....	VIII
LISTE DES PHOTOS.....	IX
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	X
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	3
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE.....	4
I-1- JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET.....	4
I-1-1- Motivation personnelle	4
I-1-2- Intérêt politique et social	5
I-1-3- Intérêt scientifique	5
I-2- PROBLEMATIQUE.....	6
I-3- REVUE DE LITTERATURE	11
I-3-1-Actions menées dans les eaux lagunaires en milieu urbain.....	11
I-3-2- Stratégies d’assainissement des eaux lagunaires en milieu urbain ...	16
I-3-3- Représentations sociales des eaux lagunaires en milieu urbain	18
I-4- LES OBJECTIFS DE L’ETUDE.....	20
I-4-1- Objectif général	21
I-4-2- Objectifs spécifiques.....	21
I-5- LES HYPOTHESES DE L’ETUDE.....	21

I-6- CONSTRUCTION DU MODELE D'ANALYSE	22
I-6-1- Les hypothèses de recherche	22
I-6-2- Cadre de vérification des hypothèses	23
I-7- APPROCHE CONCEPTUELLE.....	27
I-7-1- Pollution.....	27
I-7- 2- Stratégie de gestion.....	28
I-7-3- Logique d'Assainissement.....	29
I-7-4- Représentations sociales	31
I-7-5- Problématique	33
I-8- CADRE DE REFERENCE THEORIQUE.....	34
CHAPITRE II : CADRE METHOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	37
II -1- DELIMITATION DU CHAMP DE L'ETUDE	37
II-1-1- Le champ géographique	37
II-1-2- Le champ social.....	39
II-1-2-1- les acteurs institutionnels	39
II-1-2-2- les acteurs locaux	39
II-1-3- Le champ sociologique.....	40
II-2- TECHNIQUE DE COLLECTE DES DONNEES	40
II-2-1- La recherche documentaire	40
II-2-2- L'observation directe.....	41
II-2-3- L'entretien	41
II-3- L'ECHANTILLONNAGE	42
II-4- TRAITEMENT DES DONNEES RECUEILLIES	44
II-5- METHODE D'ANALYSE DES DONNEES : l'analyse du contenu thématique	44
II-6- DIFFICULTES RENCONTREES	46
II-6-1- au niveau théorique	46
II-6-2- au niveau pratique	46

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE 47

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA COMMUNE D'ATTECOUBE 48

I-1- HISTORIQUE D'ATTECOUBE.....	49
I-2- LES ORGANES DE LA COMMUNE D'ATTECOUBE.....	49
I-2-1- Le conseil municipal.....	49
I-2-2- La municipalité	51
I-2-3- Le Maire.....	51
I-2-4- Les services municipaux.....	51

CHAPITRE II : LES FONDEMENTS PHYSIQUES ET HUMAINS 53

II-1- LES FONDEMENTS PHYSIQUES	53
II-1-1- La situation géographique	53
II-1-1-1- Le relief.....	54
II-1-1-2- Le climat	54
II-2- LES FONDEMENTS HUMAINS.....	55
II-2-1- La population et sa structure	55
POPULATION.....	55
II-2-2- La vie économiques.....	56
II-2-3- Le cadre de vie	56
II-2-4- Le paysage urbain et les équipements à Attécoubé.....	58

TROISIEME PARTIE : LA POLLUTION DE LA LAGUNE EBRIE A ATTECOUBE..... 60

CHAPITRE I : LES IMPACTS DES ACTIONS MENEES PAR LES POPULATIONS SUR LA LAGUNE EBRIE 61

I-1- LA DEGRATION DU MILIEU DE VIE.....	61
I-2- LA POLLUTION DE LA LAGUNE.....	63
I-2-1- La responsabilité des pouvoirs publics.....	63

I-2-2- L'insuffisance des moyens financiers et matériels et le rôle des acteurs	64
CHAPITRE II : STRATEGIES D'ASSAINISSEMENT DE LA LAGUNE EBRIE A ATTECOUBE	66
II-1- LES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA GESTION DE LA LAGUNE.....	66
II-1-2- La Mairie d'Attécoubé dans la gestion de la lagune Ebrié	69
II-1-3- Les Populations locales dans la gestion de l'environnement à Attécoubé	71
II-2- LE RAPPORT ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS	73
II-2-1- Le rapport entre ONAD et les autres acteurs	73
II-2-2- Le rapport entre la Mairie et les populations(CGQ)	76
II-3- LE DYSFONCTIONNEMENT AU NIVEAU DES ACTIONS MENEES.....	77
CHAPITRE III : LES REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA LAGUNES EBRIE DANS LA COMMUNE D'ATTECOUBE	80
III-1- LES DIFFERENTS PERCEPTIONS DE LA LAGUNE EBRIE DANS LA COMMUNE D'ATTECOUBE	82
III-1-1- La lagune perçue comme des fosses septiques et dépotoir d'ordure.....	82
III-1-2-La lagune perçue comme un danger	83
III-1-3- La baie lagunaire utilisée comme une usine	84
III-1-4- La lagune perçue comme buanderie	86
III-2- PROPOSITION DE CONSERVATION ET D'ASSAINISSEMENT DE LA LAGUNE EBRIE A ATTECOUBE	87
CONCLUSION GENERALE	89
REFERENCES BIBLIOGRAPHIES	92
ANNEXES	95
TABLE DE MATIERES.....	107
.....	